



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

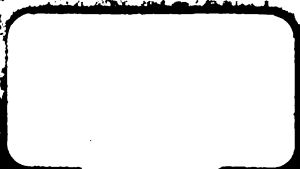
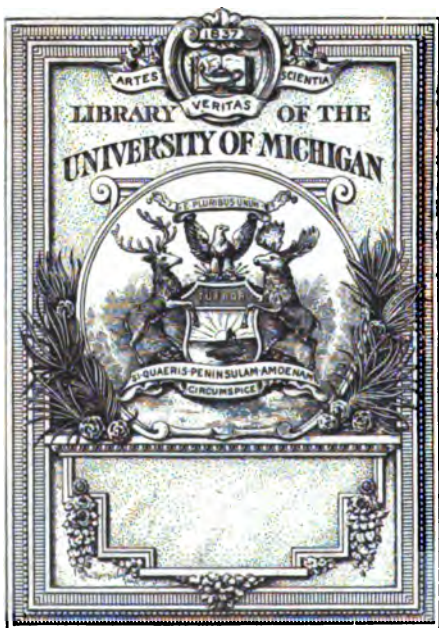
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

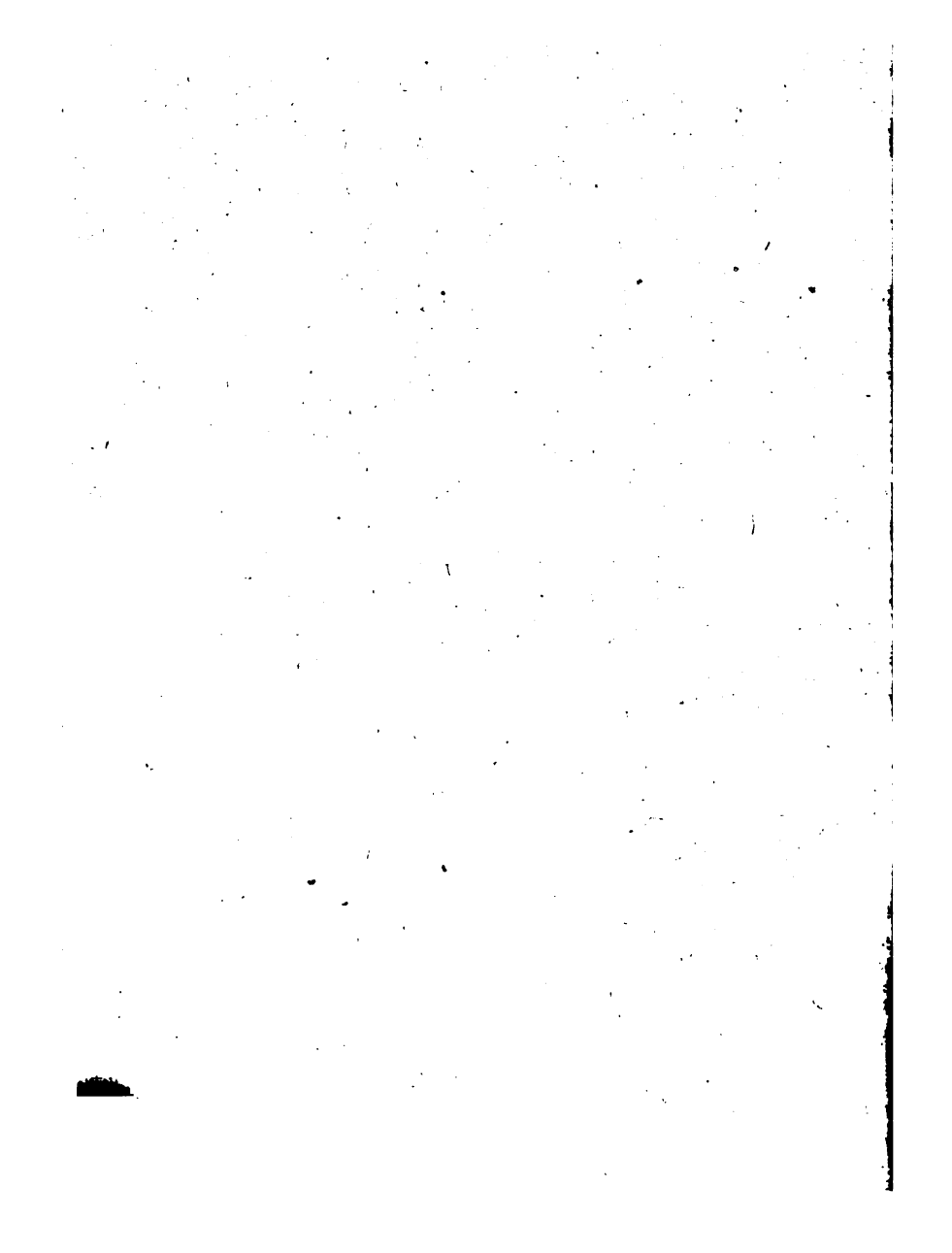
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

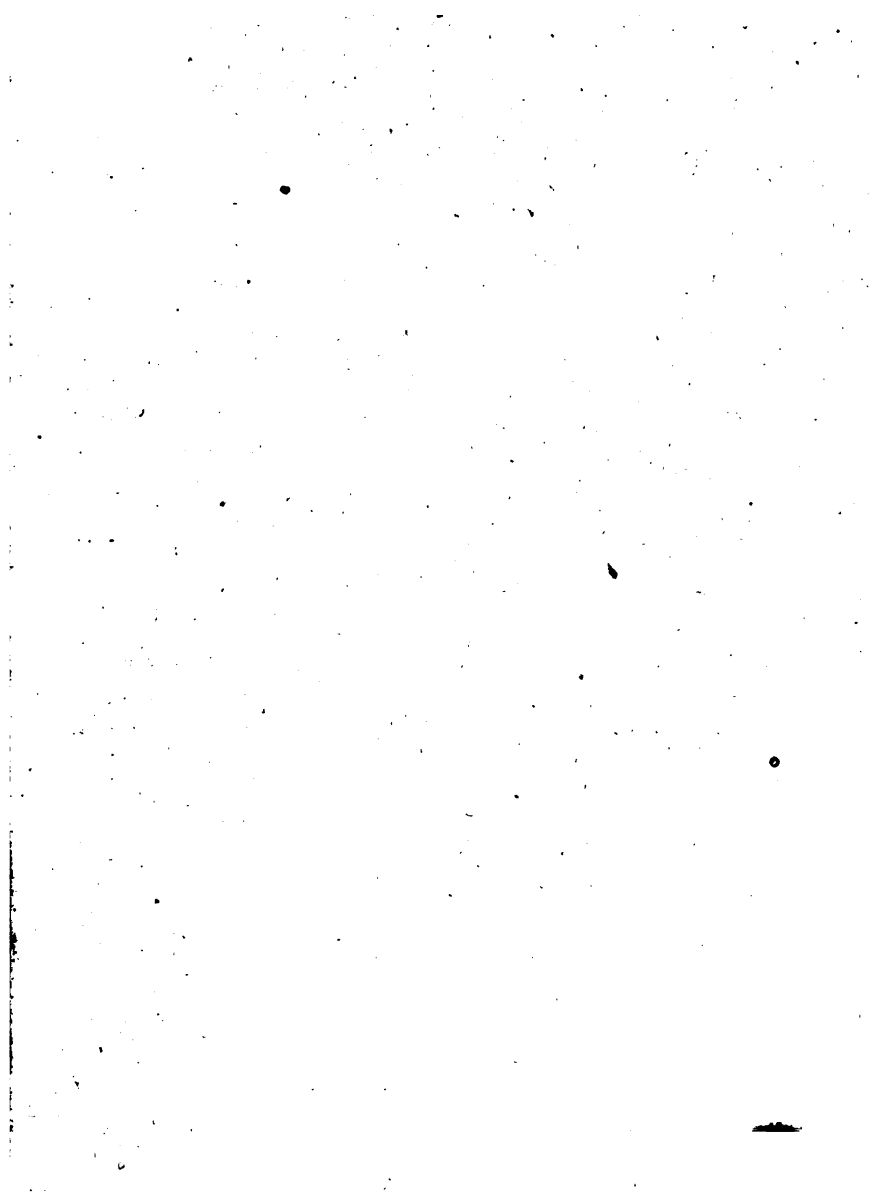
À propos du service Google Recherche de Livres

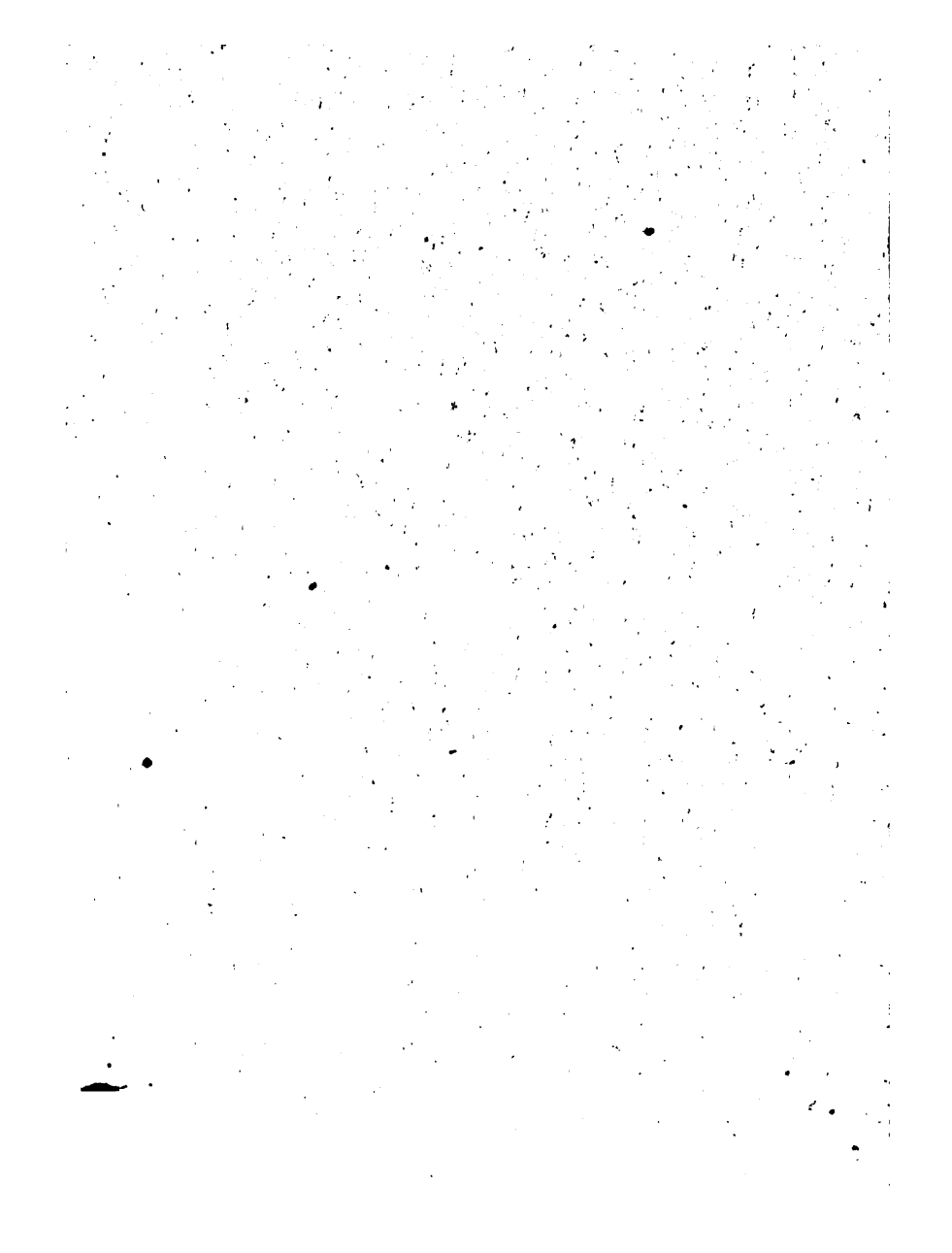
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



EX
1805
F82
1871







LE PAPE

PAR

SAINT FRANÇOIS DE SALES

Le Puy, typ. et lith. M.-P. Marchessou.

François de Sales, Saint, év. de Genève

LE PAPE

86368

PAR

SAINT FRANÇOIS DE SALES

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

MONSEIGNEUR MERMILOD

Evêque d'Hébron, auxiliaire de Genève

SUIVI DE

LA CONSTITUTION DOGMATIQUE

DU CONCILE DU VATICAN

SUR LE SOUVERAIN PONTIFE

~~~~~  
*PARIS*

VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

BRUXELLES

M. GOEMARE, ÉDITEUR

Rue de la Montagne.

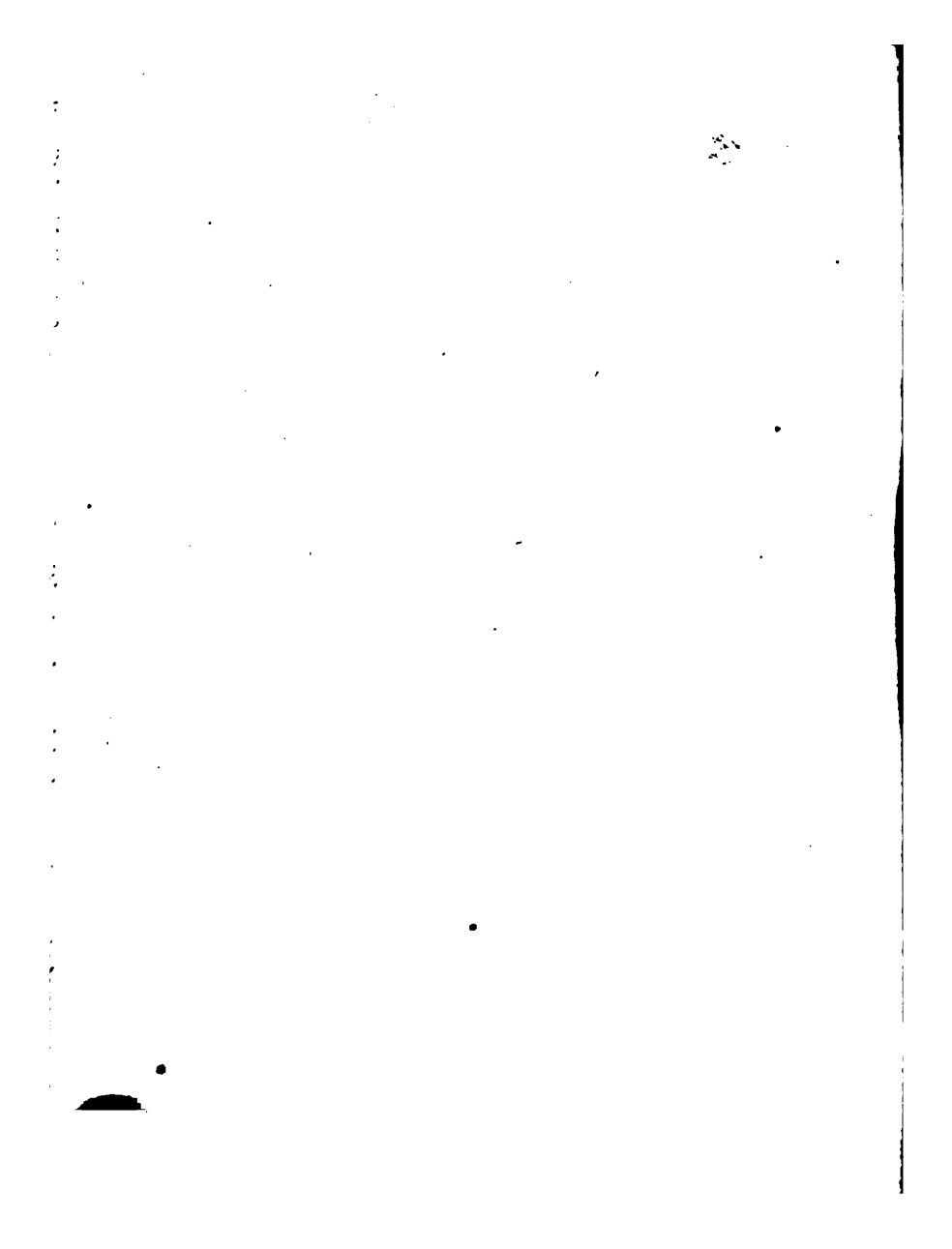
LONDRES

BURNS, OATES ET C<sup>o</sup>, ÉDITEURS

47, Portman-Street, 47.

MDCCCLXXI

Droits de traduction et de reproduction réservés.



Rec. Lav. 3 1-8-4 711 T. 7.



## INTRODUCTION.



**L** est raconté dans la *Vie de saint François de Sales*, que, parcourant le Chablais pour répandre la lumière évangélique, il joignait à la prédication la puissance de la parole écrite; chaque semaine, il publiait quelques pages sur l'autorité divine et les saintes croyances de l'Eglise catholique. Ces feuilles manuscrites, rédigées sous l'inspira-

tion de l'apostolat, circulaient dans les familles, atteignaient les fugitifs de la prédication et ruinaient peu à peu les préventions populaires de l'hérésie. Ecrites une à une et à diverses époques, elles ont été réunies plus tard en un seul faisceau, et nous ont valu ces fragments de controverse, où les charmes d'une forme naïve rivalisent avec la solidité de la science et la vigueur de l'argumentation.

Ces manuscrits ne furent jamais imprimés du vivant de saint François de Sales et ils restèrent longtemps ignorés; on avait même perdu la trace de leur existence.

Pendant la période des guerres qui eurent lieu entre la France et la Savoie, sous le règne de Louis XIII, les seigneurs de Sales, voulant soustraire aux périls de la destruction les manuscrits de leur famille, les cachèrent dans un caveau de pierre de taille bien cimenté, au pied d'une grosse muraille des archives de leur château de la Thuile; là se trouvait le cahier des controverses qui y fut totalement oublié.

Charles-Auguste de Sales, neveu du Saint, évêque d'Hébron, et ensuite son successeur sur le siège de Genève, faisant sa visite pastorale dans la paroisse de la Thuile, le 14 mai

1658, vint au château qui était sa propriété et qu'il n'avait pas revu depuis quatorze ans. Il eut la pensée de faire abattre une vieille muraille : il découvrit le caveau, et trouva entre autres choses un petit coffre de sapin dans lequel on avait mis les lettres du Pape, des nonces et des princes concernant la mission du Chablais, et, de plus, quinze cahiers contenant les traités de controverse que l'on recherchait depuis longtemps. De ces quinze cahiers, douze étaient écrits de la propre main de saint François de Sales, et, en particulier, ce qui concernait la primauté de saint Pierre.

Les évêques du Puy, de Belley et

de Saint-Flour, commissaires apostoliques pour le procès de canonisation du Serviteur de Dieu, firent une vérification juridique de tous les manuscrits au mois de juillet 1658.

L'original du traité des controverses fut relié en broderie et envoyé au pape Alexandre VII, qui accueillit avec beaucoup de joie ce présent. Ce précieux volume existe encore dans la bibliothèque Chigi, à Rome. Il y est conservé avec soin ; pendant les travaux du Concile, le prince Chigi voulut bien nous le confier ; nous en avons fait exécuter une copie exacte et c'est ce manuscrit, fidèlement reproduit, que nous



livrons aujourd'hui à la publicité.

La Mère de Chaugy, l'incomparable auteur des archives de la Visitation, s'empessa de communiquer à tout l'ordre l'heureuse nouvelle de la découverte des cahiers de controverse.

Voici sa circulaire :

« Je viens, mes très-honorées sœurs, par ces lignes me réjouir, avec toutes vos charités, sur ce que la divine Providence a fait trouver, ces jours passés, à Mgr de Genève, notre digne évêque, un trésor qui avait été caché jusqu'ici, duquel MMgrs les évêques et tous nos officiers apostoliques font grand état. C'est un

petit traité écrit de la propre main de notre bienheureux Père, dix-huit mois après son entrée au Chablais, par lequel il réfute les hérésies, montre la fausseté de celle de Calvin, et fait voir qu'il est venu enseigner sa perverse doctrine sans avoir été envoyé de l'Eglise et que, par cet endroit, sa mission est nulle. Il établit ensuite admirablement bien l'autorité de saint Pierre et des Papes, ses successeurs. On juge que ce traité est capable de faire autant de fruit parmi les hérétiques, pour leur conversion, que l'Introduction en a fait parmi les catholiques pour la dévotion ; et MMgrs nos juges disent que les

Athanase, les Ambroise et les Augustin n'ont pas plus ardemment soutenu et défendu la foi que ce Bienheureux. Il avait fait ce traité séparément comme autant de prédications ; et, en effet, c'est une partie de celles qu'il prononçait en chaire, parce que les ministres avaient défendu à tous les habitants du lieu d'aller l'entendre ; et son zèle ingénieux lui fit trouver cette invention de faire imprimer (1) par feuilles volantes ce qu'il prêchait, afin que ceux qui n'osaient pas aller publiquement à ses sermons pussent

(1) Saint François de Sales ne faisait pas imprimer ces feuilles volantes ; mais il en faisait faire des copies manuscrites pour les distribuer.

apprendre en particulier les vérités du salut. Nous espérons de faire présenter ce manuscrit à notre Saint-Père le Pape, en son propre original, quand mon frère retournera à Rome, ce qui sera aussitôt que le procès auquel on travaille présentement sera fini ; et je dois vous dire, mes très-chères sœurs, pour notre consolation, que les personnes les plus entendues en fait de canonisation nous assurent que, depuis les premiers siècles de l'Eglise, on n'a jamais proposé à l'Eglise de Dieu une plus abondante, plus sainte, ni plus solide matière que celle que nous avons pour prouver la sainteté de notre vénérable fondateur. Aidez-

nous, je vous en conjure de tout mon cœur, à remercier la divine bonté de toutes ses faveurs, et croyez que ce n'est pas une petite chose que d'avoir trouvé ce traité, puisqu'on nous assurait de Rome que si nous ne le reproduisions pas, quand le procès serait le mieux fait du monde, il ne serait pas reçu; ce qui m'oblige à vous prier si instamment d'en rendre vos très-humbles actions de grâces à Dieu. »

Ce fut en 1662 qu'ils furent imprimés pour la première fois; ils le furent souvent depuis, mais parfois ils subirent des modifications qui altéraient le texte et la pensée de l'auteur. C'est

ainsi que plusieurs éditions françaises modifièrent le passage sur l'infailibilité du Pape et lui enlevèrent la netteté lumineuse avec laquelle saint François de Sales exprimait cette vérité irréfragable.

Il nous semble plus opportun que jamais de remettre en lumière ces travaux théologiques de notre Saint, alors qu'une école moderne et indocile crie sans raison et avec éclat à la nouveauté du dogme. Sous le vernis séducteur d'une science historique assez contestable, des adversaires du Saint-Siège essayent vainement de nier cette doctrine qui jaillit avec clarté des textes de l'Évangile, et qui

a toujours été l'élément vital de l'unité de l'Eglise. Les quelques mots substantiels de saint François de Sales déchirent les nuages amassés à plaisir ; son enseignement n'est que l'écho de la révélation et de la tradition des siècles , comme sa prudente mansuétude démontre que, pour convertir les protestants et conquérir les âmes, il est toujours opportun d'exposer la vérité intégrale sans les habiles compromis avec l'opinion en vogue. Au reste, l'illustre compatriote du grand évêque de Genève, M. de Maistre, a peint, il y a un demi-siècle, la conspiration actuelle qui s'agite sous le souffle de Berlin et de Munich. L'infaillibilité

ne rencontre tant de contradicteurs que parce qu'il y a trop souvent l'ignorance de la question et que les pouvoirs ont intérêt à défigurer cette doctrine. Le philosophe chrétien écrivait cette page remarquable : « Lisez  
« les livres protestants, vous y verrez  
« l'infailibilité représentée comme un  
« despotisme épouvantable qui en-  
« chaîne l'esprit humain, qui l'accab-  
« le, qui le prive de ses facultés;  
« qui lui ordonne de croire et lui dé-  
« fend de penser.

... « La France n'a pas légèrement  
« augmenté le mal, en se rendant en  
« grande partie complice de ces ex-  
« travagances. Les exagérateurs al-



« lemands sont venus à la charge.  
« Enfin, il s'est formé en deçà des  
« Alpes, par rapport à Rome, une  
« opinion si forte, quoique très-fausse,  
« que ce n'est pas une petite entreprise  
« que celle de faire seulement com-  
« prendre aux hommes de quoi il s'agit.  
« Cette épouvantable juridiction  
« du Pape sur les esprits ne sort pas  
« des limites du symbole des Apô-  
« tres; le cercle, comme on voit,  
« n'est pas immense, et l'esprit hu-  
« main a de quoi s'exercer au dehors  
« de ce périmètre sacré (1). . . . »  
Certes, le saint évêque théologien

(1) Du Pape, livre 1<sup>er</sup>, chap. 18

et l'illustre publiciste connaissaient les arguties de bibliothèque; ces deux grands esprits ne se sont pas laissé arrêter par des craintes chimériques, ils ont dit à leur époque les vérités qui sauvent.

Le Concile du Vatican est donc venu à son heure; il était nécessaire de clore à jamais ces luttes intestines qui donnèrent naissance au jansénisme et au gallicanisme, à ces théories qui sont un amoindrissement des vérités évangéliques. Les ruines faites par le protestantisme dans l'ordre des idées, les crises sociales, qui menaçaient, appelaient l'affirmation solennelle de la primauté de saint Pierre.

On dirait que la Providence a voulu justifier les labeurs du Concile; nous le pressentons, quand nous écrivions de Rome, du sein de l'assemblée, à nos catholiques de Genève :

• Il faut donc élever encore ses regards pour voir apparaître au-dessus de la Rome, soit matérielle, soit historique, la grande idée de la Rome spirituelle et intelligible. Si jamais la Cité des Papes a vu un éclat s'ajouter à sa couronne, c'est dans ces jours où elle possède l'Eglise enseignante tout entière réunie sur son sol. Aux gloires du passé, elle ajoute le spectacle majestueux de l'unité catholique. Quoi qu'on en

dise, le Concile sera le grand événement du siècle. Il est, à l'heure présente, la préoccupation universelle. La politique redoute cette influence spirituelle; la diplomatie épie ses actes et voudrait les entraver ou les diriger; la presse, qui défigure ses travaux et l'accuse d'impuissance, se voit forcée d'en parler tous les jours pour satisfaire l'avidité et impatiente curiosité de ses lecteurs. Les feuilles protestantes ne peuvent même pas garder la conspiration du silence qu'elles affectent vis-à-vis de l'Eglise, et les plus accréditées ne réussissent, par leurs attaques journalières, qu'à constater son importance et sa gran-

deur. Après tout, elles ont l'instinct que là, il y a une force surnaturelle qu'on peut outrager un jour, mais qui, tôt ou tard, deviendra une sublime réalité. Les habiles et les forts de ce monde pouvaient, il y a dix-neuf siècles, sourire et se moquer à leur aise de douze Apôtres réunis dans une chambre, à Jérusalem; la science railleuse d'Athènes et la politique brutale des Césars ont été vaincues par la vivante affirmation sortie de ce premier Concile. Depuis lors l'Eglise, convoquant à ses moments opportuns les grandes assises de la chrétienté, a répété l'antique et toujours jeune formule des actes des

Apôtres : « *Il a plu au Saint-Esprit et à Nous.* »

Que nous voudrions vous faire contempler ces scènes émouvantes du Concile, et vous faire assister à nos séances qui se multiplient chaque semaine! vous auriez là, sous vos yeux, la vie féconde de la sainte Eglise. Nous sommes partis douze de Jérusalem, emportant le droit, le devoir et l'autorité d'enseigner, « *docete omnes gentes,* » et, après dix-neuf cents ans d'Apostolat et de martyre, nous revenons huit cents de toutes tribus et de toutes langues, manifestant la vitalité et l'unité de l'Eglise à travers les ruines et les

divisions du monde. Le matin de nos séances, vous verriez s'acheminer vers la grande basilique de saint Pierre ces évêques venus de l'univers entier; ils vont tous s'agenouiller devant l'autel et adorer notre adorable rédempteur Jésus-Christ; puis, saluant avec respect le tombeau de saint Pierre, ils entrent dans la salle conciliaire et là tous, prosternés dans une commune prière, assistent au saint sacrifice de la messe. Tous, d'un seul cœur et d'une seule âme, récitent ensemble les prières de la liturgie; ils se frappent la poitrine, demandent pardon à Dieu, et répètent à haute voix le chant de la nuit miracu-

leuse de Béthleem : « Gloire à Dieu au plus haut des cieus et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté..... Nous vous bénissons, nous vous adorons, nous vous rendons grâces à vous, Seigneur Jésus..... Vous êtes le seul Saint, le seul Maître, le seul Seigneur, le seul Très-Haut..... » Tous redisent d'une voix forte et émue le vieux symbole de Nicée, proclament cette profession de foi : quel signe incontestable de notre unité religieuse ! Tous encore invoquent trois fois la Sainteté divine, implorent les miséricordes de l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. L'action solennelle du sacrifice achevée, tous



debout redisent la prière traditionnelle des Conciles : Invoquons l'Esprit de lumière, de sainteté.....

Enfin, les délibérations commencent; elles s'accomplissent avec la plus touchante dignité et la plus complète liberté. Ne croyez pas ce que répètent des ennemis intéressés à méconnaître la mission de l'Eglise : jamais il n'y a eu assemblée humaine qui présentât autant le caractère du respect et de l'indépendance. Nous avons vu à l'œuvre les parlements et les congrès de la paix. Nous avons assisté à ces efforts généreux ou intempérants de l'esprit humain pour le développement social ou l'apaise-

ment des luttes qui divisent le monde. Au sein de ces réunions ont éclaté bien des orages. Mais ici, à Rome, toute nationalité a ses représentants et, malgré cette différence des races, des cultures premières d'éducation, on voit jaillir de nos libres délibérations *l'unité de l'esprit dans le lien de la Paix*. Comment n'en serait-il pas ainsi? Le Seigneur Jésus n'a-t-il pas promis d'être avec nous, tous les jours, jusqu'à la fin des temps? Et ces évêques n'apportent pas leurs opinions et leurs pensées personnelles; ils sont les témoins de la doctrine révélée et ils étudient, dans l'ardeur d'un zèle qui sait les choses éternelles et

qui comprend les nécessités présentes, les moyens les plus propres à la défense et à la diffusion de l'Évangile.

Là sont les successeurs de saint Denys, de saint Martin, de saint Hilaire qui ont fait, selon l'expression d'un historien protestant, la nation française, comme les abeilles font une ruche. Là prient et discutent ces intrépides et savants Pontifes de l'Italie qui, dans la pauvreté et la persécution, gardent la liberté et la science catholique. Là se rencontrent les Prélats de l'Espagne à la parole chaude et théologique; là se lèvent à leur tour les évêques de l'Allemagne qui apportent le témoignage des dé-

molitions qu'ont faites, dans les doctrines et dans les âmes, la critique et l'exégèse protestantes; là sont les évêques de la Belgique et de la Hollande qui unissent, dans leur cœur, l'amour de la sainte Eglise et leur chère nationalité; là, les Pontifes de l'Irlande qui, depuis trois siècles, conservent leur foi intacte par le martyre, et les évêques anglais qui ressuscitent sur le sol britannique leurs institutions catholiques. Là, nous saluons cette phalange nombreuse des évêques de l'Amérique, profondément attachés à leur forme républicaine; ils nous redisent la merveilleuse fécondité de leurs diocèses au sein de la libre ac-

tivité de ces peuples nouveaux. Là sont les délégués du vieil Orient, les Patriarches et les Pontifes qui sont les témoins ininterrompus de cette tradition qui remonte aux jours apostoliques, et, à côté d'eux, nos yeux contemplent ces héroïques évêques missionnaires qui vont plus loin que l'ambition commerciale et qui, de la même main, baptisent les infidèles et forment les peuples à la civilisation. Rien ne les arrête; leurs prédécesseurs sont morts martyrs; ils entrent dans ce sillon où ils espèrent la même gloire; ils se font lapider et dévorer avec une sérénité tranquille; ils nous racontent leurs jours sans pain, leur

travail sans repos, leur espoir des cachots ou des échafauds; ils sourient aux tortures et à la mort; rien n'égale leur héroïsme, sinon leur modestie; leur vue est une apparition des martyrs dont le Colisée rappelle l'histoire. Le Colisée s'est élargi, et le monde entier est devenu le champ de bataille de la vérité. L'Eglise, par ses apôtres, est, comme son Maître, toujours sur la croix; dans sa crucifixion, elle parle, elle souffre, elle meurt, elle convertit les bourreaux, bénit les persécuteurs, ouvre le ciel et civilise le monde! Le contact de ces évêques missionnaires nous attendrit, leurs récits nous exaltent et

nous sentons nos luttes contre une presse injuste, des préjugés hostiles, une légalité vieillie, bien médiocres en présence de leurs combats. Nous nous associons au portrait qu'on a tracé de ces hardis pionniers de l'Evangile (1).

« Nous les voyons ces héros, ces Saints, ces porte-Christ. De loin, dans leur sublime travail, ils nous apparaissent couronnés de toutes les auréoles vraiment augustes que peut conquérir le labeur de la vie. De près comme de loin, ils peuvent soutenir le regard du monde, eux qui se sont

(1) L. Veuillot.

éloignés des regards du monde, pour vivre ou mourir sous le regard de Dieu. Nous les voyons, nous les vénérons, nous les admirons. Ils sont la poésie, l'enthousiasme et l'honneur de nos jours abaissés ; ils sont la folie de la Croix dans l'humanité appauvrie de cette reine des puissances et des vertus ; ils jettent vers le ciel le parfum de la prière choisie, ils purifient l'air par l'encens du sacrifice suprême et Dieu avance chez les nations à naître, sur les traces de leurs pieds saignants. Je plains celui qui ne les a jamais rencontrés. Je plains surtout celui qui a passé près d'eux sans les voir et sans être averti par les frémis-



sements de son cœur. Leur droiture modeste, leur foi sereine, leur entier désintéressement de toute gloire humaine ajoutent à ce beau rayon que leur met au front le zèle des âmes.

« Et ces hommes à qui l'on a dit de pénétrer dans tous les antres de la férocité, dans toutes les cavernes de la nuit; ces hommes à qui l'on a assigné pour partage ou les glaces éternelles ou les sables de feu, et la solitude, et la soif, et la faim, et les dérisions, et les supplices, et la mort, et qui sont partis avec joie pour ne revenir jamais, ces hommes-là sont de vrais évêques. »

La Suisse avec ses Prélats prend sa

place parmi ces ouvriers de la vérité et vos Pontifes n'oublient pas leur chère patrie, au milieu des splendeurs et des travaux de la Cité sainte.

Que se passe-t-il donc dans ces séances où nous avons sous les yeux comme la géographie universelle de la Cité de Dieu ? Nous étudions ensemble les erreurs contemporaines, nous cherchons les moyens d'affirmer l'éternelle doctrine de l'Évangile et de ramener à la sainte possession de la vérité tant d'intelligences et tant de peuples assis encore dans les ombres ; nous cherchons à développer la vie de sainteté et de science dans le clergé et dans les ordres religieux et à appli-

quer aux temps nouveaux les éternels remèdes de la révélation et de la rédemption ; nous jetons un regard sur l'Orient qui attend et sur l'Occident qui croule, et nous nous demandons par quel apostolat et par quels sacrifices nous pourrions relever le monde de la mort, du schisme, et des ruines de l'hérésie. Quelle mission magnifique ouverte aux disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! Il vous est facile de comprendre quels immenses travaux et quelle redoutable responsabilité pèsent sur l'épiscopat. Aussi ne vous étonnez pas si la presse, souvent légère et présomptueuse, cherche à amoindrir cette solennelle assemblée

de l'Eglise catholique. Tour à tour, elle insulte notre liberté et notre unité. Nous pourrions invoquer ici les témoignages de cette presse elle-même qui, dans ses organes les plus étrangers à la vie catholique, a été forcée de rendre hommage à cette grande œuvre. Ainsi deux journaux proclament, l'un qu'il serait difficile de citer une assemblée délibérante où les discussions soient plus libres et qui sache écouter avec plus de patience et d'attention des discours longs et abstraits (1) ; l'autre, que les séances des congrégations générales se sont signalées par

(1) *Journal officiel* français, 5 janvier 1870.

une hauteur et une indépendance de parole inconnues peut-être à beaucoup d'assemblées délibérantes. Après trois siècles d'interruption, un si beau résultat si promptement acquis fait le plus grand honneur à la puissance de la discussion dans l'Eglise catholique (1).

On prétend encore que dans le Concile notre unité religieuse, ce signe divin de la sainte Eglise, n'existe pas et que nous offrons le tableau de dissensions intestines. L'incrédulité qui ne sait pas être d'accord sur deux principes fondamentaux, l'existence de Dieu

(1) *Journal de Paris*, 13 janvier 1870.

et de l'âme; le protestantisme qui étale au soleil de la publicité ses déchirantes scissions doctrinales, voudraient assimiler l'œuvre du Sauveur aux fragiles constructions de l'homme! Au Concile, nous sommes les ouvriers libres de l'unité. Après avoir récité le même symbole, après avoir tous promis fidélité et obéissance à l'Eglise et au Vicaire de Jésus-Christ, son auguste Chef, nous délibérons, parce que nous ne sommes pas une unité morte, mais l'unité vivante et organique du corps mystique de Jésus-Christ. Nous scrutons les saints Livres, nous évoquons les témoignages de la tradition, nous faisons appel à toutes les conquêtes

de la science, nous sondons les plaies sociales et les misères des âmes, et ensuite nous prononçons, affirmant les certitudes de la révélation et redisant sur les toits ce que le Seigneur nous a confié. Lorsque le successeur de saint Pierre aura mis à nos décisions son sceau confirmatif et approbateur, le monde assistera à un spectacle qui ne peut être le produit du génie ni le résultat de la force brutale. Il verra dans la basilique de Rome, sur ce Thabor de la visibilité catholique, huit cents évêques chanter le *Te Deum* de l'unité; unité vivante et animée, belle et émouvante, unité d'intelligences libres et acceptant le

lien de la foi, unité remplie de combats et couronnée de triomphes, saisissante par les difficultés qui l'arrêtent, consolante par la force soudaine et inattendue qui les surmonte. N'est-ce pas Dieu qui seul peut faire, sur le déluge des divisions humaines, flotter triomphante l'arche de l'unité? Les opinions se choquent, les esprits se heurtent, les volontés se combattent, l'unité semble impossible, et tout d'un coup, comme par enchantement, elle apparaît vivante et féconde. Prodige merveilleux que chaque siècle renouvelle sur la face de la terre, prodige qui révèle les coups d'Etat de la Providence et qui fait redire à l'humanité



émue : « Le doigt de Dieu est là. »  
Sous quelque rapport, l'unité est ici-bas plus sensible qu'au ciel. Là-haut, elle est sans trouble, sans mélange, elle est le fruit de la vision éternelle ; ici-bas, elle s'accomplit dans les ombres et à travers les mille séparations du genre humain. Oui ! l'unité de l'Eglise est l'œuvre de Dieu, et l'unité du genre humain doit être l'œuvre de l'Eglise.

Certes, nous ne nous dissimulons pas les difficultés des temps et les hostilités qui se dressent de toute part, mais nous comptons sur la grâce de Dieu et sur la foi des peuples.

Non, mille fois non, nous ne sommes

ni des politiques, ni des diplomates, ni des stratégestes de la parole ; nous sommes des Apôtres.

Nous sommes les successeurs de ceux à qui le Sauveur a dit : « *Allez, enseignez toutes les nations.* » Nous accomplissons un devoir et tous nos vénérés collègues sont prêts à proclamer la vérité et à le faire jusqu'au martyre. Sans doute, il y a parmi nous des hommes qui, préoccupés des molleses de notre siècle, soucieux de la faiblesse intellectuelle et de l'ignorance religieuse du monde moderne, croient devoir user de ménagements extrêmes ; ils jugent inopportun de dire toute la vérité, et croient ainsi

mieux servir les âmes qui leur paraissent incapables de la porter tout entière. Malgré le zèle incontestable de ces illustres Prélats et malgré les éclatants plaidoyers faits pour justifier cette manière d'agir, nous avons cru, au pied de notre crucifix, devoir suivre une autre marche dans notre mission d'évêque.

L'infaillibilité du Pape, comme Chef et Docteur de l'Eglise universelle, est la doctrine traditionnelle de l'Eglise et enseignée par son divin fondateur. Nous distinguons dans le Pape la personne privée et le Vicaire de Jésus-Christ. Le privilège de ne pas enseigner l'erreur, quand il parle à toute

l'Eglise, est un privilège qui a été conféré par le Maître, non pas à la personne privée, mais au Chef de l'Eglise, lorsqu'il a dit à saint Pierre : « *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas, et quand tu seras converti, confirme tes frères dans la foi.* » Ses frères, c'est-à-dire l'épiscopat, doivent donc croire que ce que dit Pierre est véritablement l'enseignement divin : Dieu ne pourrait pas obliger à une semblable déférence envers celui qui pourrait se tromper. —

L'Eglise, dans son histoire, dans la parole de ses Docteurs, dans l'action de ses Conciles, dans les croyances de ses Saints, dans sa vie intime et

publique, a toujours compris les textes évangéliques comme une prérogative d'infaillibilité donnée à Pierre pour la paix des âmes, la sécurité des intelligences et l'unité religieuse. Ce n'est donc pas un dogme nouveau, c'est une croyance antique et universelle, et conformément à cette belle parole de Tertullien, nous disons : Tout article qui est unanime chez tant de peuples n'est pas erroné, mais il a été transmis dès l'origine (1).

Un Concile ne fait pas un dogme nouveau, mais il formule et définit un dogme révélé déjà par le Ré-

(1) *Quod apud tam multos idem reperitur non est erratum, sed traditum. De Prescript. Tertul.*

dempteur ; toutes les vérités que Jésus-Christ a enseignées sont lumière et vie, et leur déclaration explicite dans le cours des siècles apporte chaque fois au christianisme un nouveau degré de force et de splendeur. Le sentiment de la foi doit donc faire désirer aux fidèles le développement du symbole, afin d'entrer toujours plus en possession de la vérité que le Fils de Dieu a apportée sur la terre. Le bonheur du Ciel consistera dans la vision de la vérité ; la richesse croissante du symbole des dogmes révélés nous en approche toujours plus ici-bas. Les élus voient ce que nous croyons ; mais plus nous avons de

points définis à croire, plus nous nous sentons unis à eux sous les ombres de notre condition mortelle.

L'ensemble des vérités révélées par Jésus-Christ repose dans la conscience de l'Eglise, sous la garde de l'Esprit saint de qui le Sauveur a dit : « *Il demeurera avec vous toujours et il vous suggérera tout ce que je vous aurai enseigné* (1). »

L'Eglise a donc vécu dès son premier jour, et elle vivra jusqu'à la consommation des siècles, de la vérité totale que Jésus-Christ lui a confiée. Mais les rayons de cette vérité, dont

(1) Evang. saint Jean, ch. 14, v. 26.

le foyer est au sein de l'Eglise, n'ont pas percé à l'extérieur tout ensemble. Dieu a voulu qu'il y eût succession dans leur sortie; mais leur lumière est ancienne et nouvelle; ancienne, parce qu'elle a toujours lui au foyer qui est la conscience intime de l'Eglise; nouvelle, quand elle s'épand au dehors par l'action du Saint-Esprit (1).

Ainsi, à Nicée, le Concile n'a pas créé le dogme de l'incarnation, mais par le mot *consubstantiel*, il a affirmé la nette et lumineuse intégralité de ce mystère et en a éclairé les divines profondeurs; ainsi, le Concile du Va-

(1) Dom Guéranger.



tican mettra en relief le plan de l'Eglise que le Seigneur a bâtie sur Pierre, comme sur un roc inébranlable.

Quelques hommes prétendent que, par une promulgation intempestive, nous éloignerons ceux de nos frères séparés qui seraient disposés à rentrer dans l'Eglise. Mais c'est précisément le contraire qui est arrivé dans toutes les grandes conversions. On ne ramène pas les âmes à la vérité par des subtilités théologiques, c'est la foi qui les entraîne. Lorsque sa pure lumière les a éclairées, elles vont courageusement se soumettre à l'Eglise telle que le Christ l'a faite. En présence des ruines que fait le christianisme libéral,

à la vue de l'Évangile mis en poussière et de Jésus-Christ renversé par le libre examen, les âmes avides demanderont à l'autorité impérissable et toujours visible du Pontife romain les divines clartés de la foi. Ce serait douter de la loyauté de ces âmes généreuses, que de vouloir les attirer par un catholicisme voilé ou amoindri. Lasses des agitations et même des conquêtes éphémères de l'esprit humain, fatiguées par des recherches stériles, elles quitteront le désert aride du doute et viendront prendre leur repos sur la pierre fondamentale de l'Église.

Il y a trois siècles, un grand conquérant des âmes dont nul ne contes-

tera la douceur, saint François de Sales, ramenait les protestants à la vérité, en la disant tout entière (1).

Au reste, un laïque connu dans l'apologie moderne exprimait cette même conviction : « Les Gallicans se  
« bercent de cette pensée que si Rome  
« était gallicane, les protestants lui  
« reviendraient en foule. Eh bien ! il  
« est, au contraire, d'expérience con-  
« stante que les protestants qui se con-  
« vertissent, ne s'arrêtent pas au  
« milieu du chemin..... Stolberg,

(1) Voir, page LXX, le texte de saint François de Sales, il écrit confirmateur *infaillible*. Les éditions gallicanes ont changé ce mot par la parole : confirma-  
teur *permanent*.

« F. Schlégel ; Werner , de Haller ,  
« Philips, Hurter et tant d'autres en  
« sont la preuve remarquable. Les  
« faits contraires ne sont , de nos  
« jours, que des exceptions (1). »

Des esprits distingués que dirige la sagesse du siècle pensent que du libéralisme seul viendra la liberté ; ils s'alarment pour l'Eglise et se persuadent qu'elle va perdre son prestige : ils conseillent des ménagements pour la société actuelle ; ils ne songent pas que le premier de tous les devoirs envers un malade, c'est de le guérir. Que Dieu nous garde d'être téméraires!

(1) Foisset. Correspondant, t. VII, p. 60.

mais qu'il nous garde aussi de nous méprendre sur la situation du monde, de nous laisser engourdir par de chimeriques terreurs et d'oublier les graves périls qui menacent l'Europe en convulsion. Ce n'est pas avec des palliatifs, ce n'est pas avec des constitutions d'un jour qu'on peut maintenir l'ordre et assurer les progrès de la civilisation. Les peuples s'agitent, ils réclament plus que du pain et des plaisirs, des droits électoraux ne leur suffisent plus (1). Bien aveugle est celui qui

(1) Naguère Bright, en Angleterre, constatait que la question sociale ne pouvait être résolue ni par la loi, ni par la science, mais par la morale ! Or, qu'est-ce que la morale sans religion ?

n'aperçoit pas, à travers les fissures de l'édifice social, que la grande lutte se prépare entre l'anti-christianisme organisé et le Sauveur Jésus, pour savoir qui aura le gouvernement des esprits. Le matérialisme démolisseur établit partout ses positions. Il a placé ses avant-postes en Suisse, et, du sol de notre patrie, il étend ses réseaux en Italie, en France, en Autriche et en Espagne. Devant ces préparatifs menaçants, le catholicisme ne sommeille pas; ses grandes assises sont ouvertes; il va prendre des résolutions réfléchies et resserrer les liens de son unité.

Spectacle solennel, heure suprême dans les destinées du monde!

Quant à nous, N. T.-C. F., nous croyons que jamais moment n'a été plus opportun pour faire connaître aux hommes le plan divin et la sublime architecture de l'Eglise du Christ.

Témoin, dès notre enfance, des ruines doctrinales qu'a faites l'hérésie, admirateur et ami fidèle des formes républicaines de notre patrie, serviteur dévoué de sa prospérité, nous sommes heureux et fier d'apporter un hommage réparateur à la grande institution fondée par Jésus-Christ. Evêque venu de cette cité que nous aimons et qui s'est appelée la *Rome protestante*, nous donnons une inviolable adhésion à ces paroles du Sauveur :

« Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise..... Confirme tes frères dans la foi..... » Et ce sera le plus grand honneur de notre vie que d'avoir proclamé, sur le tombeau de saint Pierre, cette croyance invincible.

On dit que nous soulevons des antipathies et que notre ministère deviendra plus impopulaire et plus difficile que jamais. Mais ce n'est pas dans la popularité que nous mettons notre espérance pour la conquête des âmes.

- Nous avons confiance en la loyauté de nos concitoyens; ils peuvent défigurer nos croyances, mais ils ne pourront méconnaître ni la sincérité ni le courage de nos convictions.



Pourquoi tarderait-on davantage à définir ce que tout le monde croit ?

L'Évangile, l'Église et Jésus-Christ ont-ils jamais présenté l'opinion publique comme le piedestal du christianisme ?

Espère-t-on, par de nouveaux délais, amener un régime plus libéral dans les gouvernements de ce monde ?

L'Église a toujours promulgué ses dogmes et accompli son travail d'évangélisation en livrant des combats ou en bravant des tempêtes.

Maintenant l'heure n'est-elle pas propice ?

Tous les gouvernements, excepté en Russie, se vantent de posséder un

régime libéral. Nous dirons donc aux deux continents qui ne parlent que de la liberté revendiquée par la parole et reconquise au besoin par des batailles : « Si vous, pouvoirs humains, aimez vraiment la liberté, n'enchaînez donc plus nos âmes par l'appréhension de vos dégoûts, de vos étonnements, de vos vieilles lois qui tombent partout comme des chaînes usées; ne cherchez plus à nous effrayer, à exercer sur nous une pression surannée; laissez-nous accomplir en toute liberté la mission que Dieu nous a donnée de dire la vérité, rien que la vérité, mais toute la vérité. Vous craignez pour le monde de nouveaux bou-

leversements et une révolution universelle? Eh bien! s'il est vrai que la paix dont nous jouissons ne soit qu'une halte dans la marche des révolutions, et qu'au lieu de vivre de liberté, d'honneur, de travail et de progrès, nous soyons condamnés bientôt à d'affreuses catastrophes, au nom de la liberté qui peut parler aujourd'hui, et qui demain peut-être aura la bouche fermée, nous vous en adjurons, laissez-nous vous dire tout ce qu'est le Pape et jusqu'à quel point il pourra, il devra, il voudra toujours, jusque sur le dernier débris du monde écroulé, enseigner la vérité aux peuples. Laissez les Pères du

Concile affermir sur son front la couronne de l'infailibilité, pour qu'il l'emporte, errant et fugitif, à travers les nations, et que sa parole, proscrite peut-être, n'ayant plus, pour se faire écouter, ni moyens officiels, ni ministres ordinaires, demeure cependant, partout où elle pénétrera, la consolation de ce monde échoué dans l'abîme.

Non, quoi qu'on en dise, l'heure n'est pas inopportune, et ce n'est pas sans dessein que Dieu nous a donné ce Concile pour retenir, comme des flots courbés sous sa main, les révolutions soulevées contre l'Eglise, jusqu'à ce que l'Arche sainte soit mise

en sûreté et que les Pontifes qui l'entourent en aient porté les oracles aux extrémités de l'univers.

Non, il n'y a point d'inconvénient pour l'Eglise à relire ses Ecritures, ses traditions, son histoire et à relever le gant que ses ennemis lui ont jeté. A leurs négations ou à leurs plaintes, elle peut opposer maintenant ses affirmations dix-huit fois séculaires et appliquer hardiment, à la doctrine de l'infailibilité, l'axiome de saint Augustin : ce qu'elle va définir a été cru partout, toujours et par tous, *quod ubique, quod ab omnibus, quod semper*, et si la définition est nouvelle, la croyance est aussi ancienne, aussi en-

racinée, aussi universelle que l'Eglise elle-même. Non, il n'est point mauvais pour l'Eglise qu'elle entende, avant de résoudre cette grave question, les cris d'alarme de la prudence humaine, ni qu'on oppose à sa croyance quelques préjugés d'éducation, d'école ou de nationalité. Tout sera] pesé, tout aura été dit; il n'y aura ni surprise, ni précipitation, ni faux enthousiasme. La liberté de discussion est complète dans la presse et dans les assemblées du monde; elle est complète aussi dans l'intérieur du Concile. Les incroyants, les timides, les ardents, les incertains, les fidèles, les prudents, tout le monde a parlé.

Là où est l'esprit, là est aussi la liberté : *Ubi spiritus, ibi libertas*. Espérons que nous serons tous délivrés par une définition prochaine, les uns de la fausse crainte qui pèse sur leur conscience et qui leur fait redouter, pour les yeux malades dont ils prennent souci, la pleine lumière d'une croyance qui leur est chère, les autres des alarmes qu'excite dans leur cœur cette question agitée en des sens si divers et qui souhaitent avec une si vive ardeur le triomphe de la vérité. L'Eglise, dans sa maternelle bonté, a soin de tous ses enfants. C'est à elle que Jésus-Christ a dit, c'est elle qui répète au monde de la

part de Jésus-Christ : « *Si vous restez dans ma parole, vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous donnera la liberté* (1). »

Voilà ce que nous écrivions de Rome au mois de février 1870. L'avenir a donné raison à nos craintes pour la société et à nos espérances pour l'Eglise !

Les puissants, les habiles avaient voulu enchaîner l'honneur et l'autorité de l'Evangile aux conseils et aux souplesses de la politique humaine.

Les empires ont croulé; la politique éperdue regarde sa civilisation

(1) Joan. viii, 31, 32.



en décadence, entre les débris fumants de ses palais et devant le tombeau de ses prêtres martyrs. Mais l'Eglise a continué sa marche; sûre d'elle-même et maîtresse des temps, elle a solennellement défini sa foi. L'univers catholique se repose dans la paisible certitude de ses vivantes croyances!

Les désastres de l'Europe et la courageuse promulgation du Concile sont des lumières providentielles qui saisissent nos adversaires eux-mêmes.

Comme on comprend, à cette heure, la vérité de cette parole qu'écrivait, à la veille de sa mort, l'abbé Perreyve!

« C'est un grand spectacle, digne des plus graves méditations, que la persistance absolue du Pape à être et à remplir le monde.

« L'incrédulité ne sert ici de rien. Croyant ou incroyant, il faut bien s'arrêter devant cet être prodigieux, unique, incomparable, sans précédent, sans égal et sans exemple, qui domine l'histoire, fait retentir de soi toute la terre, regarde passer les siècles, triomphe de toutes les erreurs contraires, survit à toutes les sciences, enterre tout ce qui l'outrage, grandit dans le malheur plus que dans la prospérité. »

Oui, l'Eglise a parlé; l'épiscopat

tout entier a acclamé la décision dogmatique, ou y a adhéré par une glorieuse obéissance.

Le petit volume de notre Père et de notre Saint, que nous rééditons, est comme un commentaire anticipé des chapitres du Concile. Bien des âmes qui s'alarment ou qui s'effarouchent des décrets conciliaires, les accepteront avec joie en relisant ces pages de saint François de Sales; elles se convaincront toujours plus de la sagacité de ces paroles de Bellarmin : « *Savez-vous de quoi il s'agit quand on parle du Souverain Pontife? Il s'agit du Christianisme.* »

« *Etenim de qua re agitur, cum de*

« *Primatu Pontificis agitur? brevissime dicam, de summa rei Christianæ* (1). »

Les faits confirment cet axiome ; le christianisme est en poussière, et nous pouvons ajouter, la société est en révolution permanente, en dehors des infailibles enseignements du Vicaire de Jésus-Christ.

† GASPARD MERMILLOD,  
*Evêque d'Hébron, auxiliaire de Genève.*

Genève, le 16 juin 1871.

En la fête du Sacré-Cœur de Jésus et le vingt-cinquième anniversaire de l'élection de N. T.-S.-P. le Pape Pie IX.

(1) « Bellarmin. *De Summo Pontifice in Præfat.* »

TEXTE VÉRITABLE D'APRÈS  
LE MANUSCRIT CONSERVÉ DANS LA BIBLIOTHÈQUE  
CHIGI, A ROME (1).

*L'Eglise a toujours besoin d'un CONFIRMA-  
TEUR INFALLIBLE, auquel on puyssè s'adres-  
ser d'un fondement que les portes d'Enfer et  
principalement lerreur ne puyssè renverser  
et que son Pasteur ne puyssè conduire a  
lerreur ses enfans. Les successeurs donques  
de S<sup>t</sup> Pierre ont tous ces mesmes privileges  
qui ne suivent pas la personne mays la di-  
gnité et la charge publique.*

~~~~~  
TEXTE ALTÉRÉ DANS QUELQUES ÉDITIONS
FRANÇAISES DEPUIS 1682.

*L'Eglise a toujours besoin d'UN CONFIRMA-
TEUR QUI SOIT PERMANENT, auquel on puisse*

(1) Voir le fac-simile en tête du volume.

s'adresser pour trouver un solide fondement, que les portes d'enfer, et principalement l'erreur ne puissent renverser ; il faut que son Pasteur ne puisse conduire à l'erreur, n'y nous porter au mal ; les successeurs de S^t Pierre ont SEULS (HORS DU CONCILE GÉNÉRAL), ces privilèges qui ne suivent pas la personne, mais la dignité et la charge publique de la personne.



•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•



DE LA PREMIERE PROMESSE FAICTE
A SAINT PIERRE

QUAND Nostre Seigneur impose un nom aux hommes, il leur fait tousiours quelque grace particuliere selon le nom qu'il leur baille. S'il change le nom a ce grand Pere des croyans, et d'Abram, le fait Abraham, aussi de Pere eslevé il le fait Pere de multitude, apportant la raison tout incontinent, *appellaberis Abraham quia patrem multarum gentium constitui te*. Et changeant celuy de Sarai en Sara, de dame

*Manuscrit
original,
p. 104.*

*Gen. xvii.
v. 5.*

*Gen. xvii.
v. 15.*

Gen. xxxii.

ÿ. 28.

particuliere qu'elle estoit chez Abraham, il la rend dame generale des nations et peuples qui devoient naistre d'elle. S'il change Jacob en Israel, la raison est en realité sur le champ. Parce que si tu as esté puyssant contre Dieu, combien plus surmonteras tu les hommes. Si que Dieu par les noms qu'il impose, ne marque pas seulement les choses nommées, mais nous instruit de leurs qualitez et conditions : tesmoins les Anges qui ne portent point de noms que selon leurs charges. Et saint Jean Baptiste qui porte la grace en son nom qu'il annonça en sa predication. Ce qui est ordinaire a cette sainte langue des Israelites.

I. Joan. i.

ÿ. 42.

Ainsy l'imposition de nom en saint Pierre n'est pas un petit argument de l'excellence particuliere de sa charge selon la raison mesme que Nostre Seigneur y attacha. *Tu es Petrus*, etc.

Mays quel nom lui donne il, nom plein

de majesté, non vulgaire, ni trivial, mais qui ressent sa superiorité et auctorité, semblable à celuy d'Abraham mesme. Car si Abraham fut ainsy appelé, parce qu'il devoit estre pere de plusieurs peuples, saint Pierre a receu ce nom parce que sur luy, comme sur une pierre ferme devoit estre fondée la multitude des Xriens, et c'est à ceste ressemblance que saint Bernard appelle la dignité de saint Pierre Patriarchat d'Abraham.

Quand Isaie veult exhorter les Juifs par l'exemple d'Abraham leur tige, il apelle Abraham, Pierre. *Attendite ad petram unde excisi estis, attendite ad Abraham patrem vestrum*, ou il fait voir que ce nom de pierre rapporte fort bien a l'auctorité paternelle. Ce nom est l'un de ceux de Nre Seigneur. Car quel autre nom trouvons-nous attribué plus frequemment au Messie que celuy de Pierre. Ce changement doncques et ceste imposition

*Lib. II. de
Cons. c. 8.
n. 15.*

*Ephes. II.
ÿ. 20.
Psal. 117.
ÿ. 22.
1^{re} Corinth.
x. ÿ. 4.*

de nom est tres considerable. Car les noms que Dieu donne sont moelleux et massifs. Il communique son nom a saint Pierre, il luy a doncques communique quelque qualite sortable au nom. Nre Seigneur est apellé principalement Pierre, parce qu'il est fondement de l'Eglise et pierre angulaire, lappuy et la fermeté de cest edifice spirituel. Ainsy a il declairé que sur saint Pierre seroit edificée son Eglise et qu'il l'affermiroit en la foy. *Confirma fratres tuos*. Je scay bien qu'il imposa nom aux deux freres Jean et Jacques, Boanerges, enfans de tonnerre. Mays ni ce nom nest point nom de superieurité ou commandement ains d'obeissance, ni propre ou particulier, mays commun a deux, ni ne semble pas qu'il leur fut permanent, puysque jamais ils nen sont appelez despuys, mays que ce fut plustost un titre de louange a cause de l'excellence de leur predication. Mays en saint

I^e Corinth.

iii. ̄. 11.

Marc. iii.

̄. 17.

Pierre il donne un nom permanent, plein d'autorité, et qui luy est si particulier que nous pouvons bien dire, auquel des autres a il dict : *tu es Pierre*, pour monstrier que saint Pierre a esté supérieur aux autres.

Mays je vous adviseray que Nostre Seigneur na pas changé le nom de saint Pierre, mays a seulement joint un nouveau nom a l'ancien qu'il avoit. Peut estre affin quil se resouvint en son autorité de ce quil estoit, de son estoc, et que la majesté du second nom fut attrempée par l'humilité du premier, et que si le nom de Pierre le nous faisoit reconnoistre pour chef, le nom de Simon nous avisast quil nestoit pas chef absolu, mays chef obeissant, subalterne, et maistre valet. Il me semble que saint Basile donna atteinte a ce que je dis, quand il dict : *Petrus tertio abnegavit, et collocatus est in fundamento; Petrus jam antea dixerat et beatus pro-*

*Homel. de
Pœnit.*

*nunciatus fuerat, dixerat : Tu es Filius Dei
Excelsi; et vicissim audierat se esse Petrum,
ita laudatus a Domino, licet enim Petra
esset, non tamen Petra erat, ut Christus et
Christus Petra erat, nam Xp̄s; vere est
immobilis Petra, Petrus vero propter
Petram. Axiomata namque sua Christus
largitur aliis, largitur autem ea non eva-
cuatus, sed nihilominus habens. Petra est
et Petram fecit, quæ sua sunt largitur ser-
vis suis, argumentum hoc est opulenti, ha-
bere videlicet et aliis dare. Ainsi parle saint
Basile.*

Qu'est-ce qu'il dit? Trois choses; mais il
les faut considérer l'une après l'autre.

*Tu es Petrus et super hanc Petram ædifi-
cabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non
prævalebunt adversus eam, et tibi dabo claves
regni cælorum; quodcumque etc.* Qu'il estoit
Pierre ou rocher, et sur ce rocher ou cette
pierre il edifieroit son Eglise.

Mays nous voicy en difficulté, car on accorde bien que Nostre Seigneur ait parlé a saint Pierre, et de saint Pierre jusques icy, *et super hanc Petram*, mais que par ces paroles il ne parle plus de saint Pierre.

Or, je vous prie, quelle apparence y a il que Nostre Seigneur eust faict ceste grande preface : *Beatus es Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in cœlis est, et ego dico tibi....* pour ne dire autre, sinon que : *Tues Petrus*. Puy, changeant tout a coup de propos, il allat parler dautre chose ; et puy quand il dict : et sur ceste pierre j'edifieray mon Eglise, ne voyez vous pas qu'il parle notoirement de la pierre de laquelle il avoit parlé precedement ; et de quelle autre pierre avoit-il parlé, que de Simon, auquel il avoit dict : tu es Pierre?

Mays voicy tout l'equivoque qui peut faire

scrupule a vos imaginations, c'est que peut estre pensez vous que, comme Pierre est maintenant un nom propre d'homme, il le fut aussy alhors, et que *Petrus* ne soit pas la mesme chose que *petra*, et que partant nous passions la signification de Pierre a la pierre, par equivoque, du masculin au féminin. Mays nous n'equivoquons point icy, car ce n'est qu'un mesme mot et pris sous la mesme signification, quand Nre Seigneur a dict a Simon : Tu es Pierre, et quand il a dict : Et sur ceste pierre j'edifieray mon Eglise ; et ce mot de Pierre n'estoit pas un nom propre d'homme, mays seulement il fut approprié a Simon Barjona. Ce que vous entendrez bien mieux, si on le prend au langage auquel Nostre Seigneur le dict, il ne parloit pas latin, mays syriac. Il l'appella doncques non pas Pierre, mays *Cepha*, en ceste façon : *Tu es cepha et super hoc cepha ædificabo*,

comme qui diroit en latin : *Tu es saxum, et super hoc saxum*, ou en françois : Tu es roche, et sur ceste roche j'edifieray mon Eglise. Maintenant quel doute reste il que ce n'est qu'un mesme auquel il a dict : tu es roche, et duquel il dict : et sur ceste roche ? Certes il ne s'estoit point parlé d'autre Cepha en tout ce chapitre la, que de Simon. A quel propos doncques allons nous rapporter ce relatif *hanc* a un autre *Cepha* que celui qui est immediatement precedent ?

Vous me direz ouy, mais le latin dict *tu es Petrus*, et non *tu es Petra*. Or ce relatif *hanc* qui est feminin, ne se scauroit rapporter a *Petrus* qui est masculin. Certes la version latine a assez d'autres arguments pour faire connoistre que ceste pierre nest autre que saint Pierre, et partant pour accommoder le mot a la personne a qui on le bailloit pour nom, qui estoit masculine, il

lui a baillé une terminayson de mesme a l'imitation du grec qui avoit mis *tu es πέτρος* et *super hanc τῆς πέτρας*, mais il ne reussit pas si heureusement en latin qu'en grec, parce que en latin *Petrus* ne veut pas dire *Petra*, mais en grec πέτρος et *petra* n'est qu'une mesme chose, comme en françois rocher et roche; dict le mesme, si bien que s'il falloit approprier ou l'un ou l'autre a un homme, je luy appliquerois plustost le nom de rocher que de roche, pour la correspondance du mot masculin a la personne masculine. Il reste que je vous die sur ceste interpretation qu'il ni a personne qui doute que Nostre Seigneur nait appellé saint Pierre Cepha. Car saint Jean le monstre tres expressement et saint Pol aux Galates, ni que Cepha veuille dire une pierre ou un roch, ainsy que dict saint Hierosme.

Cap. 1.
 ŷ. 42.
 Cap. 11. ŷ. 9.
 et alibi in
 cap. 11. ad
 Galat.

Enfin pour vous monstre que cest bien

de saint Pierre duquel il dict : *et super hanc petram*, il produit les paroles suivantes, car cest tout un de luy promettre les clefs du Royaume des cieux et de luy dire : *super hanc petram*. Et neantmoins nous ne pouvons pas douter que ce ne soit saint Pierre auquel il promet les clefs du Royaume des cieux, puyquil dict clairement : *et tibi dabo claves regni cœlorum*. Si donc nous ne voulons descoudre ceste piece de l'Evangile davec les paroles precedantes et les suivantes pour la joindre ailleurs a nostre poste nous ne pouvons croire que tout cecy ne soit dict a saint Pierre et de saint Pierre. *Tu es Petrus et super hanc Petram œdificabo ecclesiam meam*. Ce que la vraye et pur Eglise catholique mesme selon la confession des ministres a avoué haut et cler en lassemblée de 630 evesques au concile de Calcedoyne, act. 3.

Voyons maintenant combien valent ces pa-

roles et ce quelles importent. On sçait que ce que le chef est au corps d'un vivant, la racine en un arbre, le fondement}lest en un bastiment. Nostre Seigneur doncques qui compare son Eglise a un edifice, quand il dict quil l'edifiera sur saint Pierre, il monstre que saint Pierre en sera la pierre fondamentale, la racine de ce precieux arbre, fle chef de ce beau corps.

La pierre sur laquelle on releve ledifice cest la premiere, les autres saffermissent sur elle ; celles quelle ne soutient, ne sont pas de ledifice. On peut bien remuer les autres pierres sans que le bastiment tombe, mais qui leve la fondamentale renverse la mayson.

Les François appellent mayson ledifice et la famille encores, par ceste proportion que comme une mayson nest autre qu'un assemblage de pierres et autres materiaux, fait avec ordre, dependance et mesure. Ainsy une

famille nest autre quun assemblage de gens avec ordre et dépendance les uns des autres. C'est a ceste similitude que Nostre Seigneur appelle son Eglise edifice, duquel faisant saint Pierre fondement il le fait chef et superieur de ceste famille.

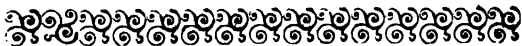
2^{nt}. — Par ces paroles Nostre Seigneur monstre la perpetuite et immobilite de ce fondement. La pierre sur laquelle on releve ledifice cest la premiere, les autres saffermissent sur elle. On peut bien remuer les autres pierres sans ruyner ledifice, mais qui leye la fondamentale renverse la mayson. Si doncques les portes denfer ne peuvent rien contre l'Eglise, elles ne peuvent rien contre son fondement et chef, lequel elles ne scauroyent lever et renverser qu'elles ne mettent sans dessus dessous tout le bastiment.

Il monstre une des differences qu'il y a entre saint Pierre et luy. Car Nostre Sei-

gneur est fondement et fondateur, fondement et edificateur de l'Eglise; mais saint Pierre n'en est que fondement. Nostre Seigneur en est le maistre et Seigneur en propriété, saint Pierre en a seulement l'œconomie de quoy nous dirons cy apres.

3. — Par ces paroles Nostre Seigneur monstre que les pierres qui ne sont posées et arrestées sur ce fondement ne sont point de l'Eglise.





RESOLUTION SUR UNE DIFFICULTE

MAYS une grande preuve au contraire, ce semble, aux adversaires, c'est que selon saint Pol, *fundamentum aliud nemo potest ponere præter id quod positum est quod est Xp̄s* JESUS. Et selon le mesme, nous sommes domestiques de Dieu, *superædificati supra fundamentum Apostolorum et Prophetarum, ipso summo angulari lapide Xp̄s* JESU. Et en Lapocalypse la muraille de la sainte cité avoit douze fondemens, et en ces douze fondemens le nom des douze apostrés. Si doncques, disent-ils, les douze Apostres sont fondemens de l'Eglise, comment attribuez vous ce tittre à saint Pierre en particulier ? Et si saint Pol

*I Cor. III.
v. 11.*

*Ephes. II.
v. 20.*

xxi. v. 14.

dict que personne ne peut mettre autre fondement que Nostre Seigneur, comment osez vous dire que par ces paroles : tu es Pierre et sur ceste pierre jedifieray mon Eglise, saint Pierre ayt esté estably pour fondement de l'Eglise? Que ne dites vous plustost, dict Calvin, que ceste pierre sur laquelle l'Eglise est fondée nest autre que Nostre Seigneur ; que ne dites vous plustost, dict Luther, que c'est la confession de foy que saint Pierre avoit faict.

*Inst. lib. IV.
cap. vi. § 6.*

*De Potestate
Papæ.*

Mays a la verité ce nest pas une bonne façon d'interpreter. l'Ecriture que de renverser l'un des passages par l'autre, ou le tirer par une intelligence forcée a un sens estrange et maladvenant. Il faut y laisser, tant qu'on peut, la naifveté et suavité du sens qui s'y presente.

En ce cas donques, puisque nous voyons que l'Ecriture nous enseigne qu'il ni a point

d'autre fondement que Nostre Seigneur, et que la mesme nous enseigne clairement que saint Pierre l'est encores et plus outre encores, que tous les Apostres le sont; il ne faut pas refuser le premier enseignement pour le deuxiesme ni le deuxiesme pour le troysiesme, ayns les laisser tous troys en leur entier. Ce qui se fera aysement si nous considerons ces passages à la bonne foy et franchement.

Et pour vray, Nostre Seigneur est l'unique fondement de l'Eglise, cest le fondement de nostre foy, de nostre esperance et charité, cest le fondement de la valeur des sacremens et de nostre felicité; et cest encores le fondement de toute l'autorité et l'ordre ecclesiastique et de toute la doctrine et administration qui s'y faict. Qui douta jamais de cela? Mays me dict on s'il est unique fondement, comment est ce que vous mettez encores saint Pierre pour fondement? Vous nous faictes

tort, nous ne le mettons pas pour fondement ; celui la outre lequel on n'en peut point mettre dautre la mis luy mesme. Si que si Nostre Seigneur est vray fondement de l'Eglise, comme il l'est, il faut croire que saint Pierre l'est encores, puyque Nostre Seigneur la mis en ce rang. Que si quelqu'autre que Nostre Seigneur mesme luy eust donne ce grade, nous crierions avec vous : *Nemo potest aliud fundamentum ponere præter id quod positum.*

Et puy avez vous bien consideré les paroles de saint Pol. Il ne veut pas qu'on reconnoisse aucun fondement outre Nostre Seigneur. Mays ni saint Pierre ni les autres Apostres ne sont pas fondemens outre Nostre Seigneur ; ayns sous Nostre Seigneur, leur doctrine n'est pas outre celle de leur Maistre, mays celle la mesme de leur Maistre. Ainsy la supreme charge qu'eust saint Pierre en

l'Eglise militante, a raison de laquelle il est apelle fondement de l'Eglise, comme chef et gouverneur, nest pas outre l'authorité de son Maistre, ains nest qu'une participation dicelle. Si que luy mesme nest pas fondement de ceste Hierarchie outre Nostre Seigneur, mays plustost en Nostre Seigneur, comme nous l'appellons tres saint Pere en Nostre Seigneur, hors duquel il ne seroit rien. Certes nous ne reconnoissons point d'authorité outre celle de son Altesse, mays nous en reconnoissons bien plusieurs sous icelle, lesquelles ne sont pas proprement autres que celle de son Altesse, puyqu'elles en sont seulement certaynes portions et participations.

Enfin interpretons passage par passage. Saint Pol vous semble il pas se fayre assez entendre quand il dict vous êtes surediffies sur les fondemens des Prophetes et

Apostres, maysjaffin qu'on sceut que ces fondemens nestoient pas outre celuy quil prechoit, il adjouste *ipso summo angulari lapidè Xpo Jesu.*

Nostre Seigneur donques est fondement et saint Pierre aussi, mays avec unè si notable différence qu'après de lun l'autre peut estre dict ne lestre point. Car Nostre Seigneur est fondement et fondateur, fondement sans autre fondement, fondement de l'Eglise naturelle, mosaïque et evangelique, fondement perpetuel et immortel, fondement de la militante et triomphante, fondement de soy mesme, fondement de nostre foy, esperance et charité et de la valeur des sacrements.

Saint Pierre est fondement non fondateur de toute l'Eglise, fondement, mays fondé sur un autre fondement qui est Nostre Seigneur, fondement de la seule Eglise evangelique, fondement sujet a succession, fondement de la

• militante non de la triomphante, fondement par participation, fondement ministerial non absolu, enfin administrateur et non seigneur, et nullement fondement de nostre foy, esperance et charité ni de la valeur des sacrements. Ceste si grande difference fait qu'en comparayson lun ne soit pas appellé fondement aupres de lautre, qui neanmoins pris a part peut estre appelle fondement. Affin de laisser lieu a la propriété des parolles saintes ainsy quencores quil soit le bon Pasteur, il ne laysse de nous en donner sous luy entre lesquels et sa majesté il y a si grande difference que luy mesme monstre quil est le seul pasteur.

Ephes. iv. —

Jo. x.

ÿ. 11.

Eç. xxxiv.

v. 23.

Tout de mesme ce n'est pas bien philosopher de dire tous les Apostres en general sont appellees fondemens de l'Eglise, donques saint Pierre ne l'est que comme les autres. Au contraire puyque Nostre Seigneur a dict

en particulier et en termes particuliers a saint Pierre, ce qui est dict par apres en general des autres, il faut conclure qu'il y a en saint Pierre quelque particuliere proprieté de fondement et quil a esté, luy en particulier, ce que tout le college a esté ensemble. Toute l'Eglise a esté fondée sur tous les Apostres, et toute sur saint Pierre en particulier, cest donques saint Pierre qui en est le fondement pris a part, ce que les autres ne sont pas, car a qui a il jamais esté dict en particulier : *tu es Pierre* etc. Ce seroit violer l'Ecriture qui diroit que tous les Apostres en general nont pas esté fondement de l'Eglise, ce seroit aussy la violer qui nieroit que saint Pierre ne leut esté particulièrement. Il faut que la parole generale sortisse son effect general, et la particuliere le particulier, affin que rien ne demeure inutile et sans mystere en des sy mysterieuses escritures. Voyons seule-

ment a quelle rayson generale tous les Apostres sont apelles fondemens de l'Eglise, et cest par ce que ce sont eux qui par leur predication ont planté la foi et doctrine Xrienne, en quoy sil faut donner prérogative a quelquun des Apostres, ce sera a celuy la qui disoit : *abundantius illis omnibus laboravi.*

Et cest ainsy que s'entend le lieu de l'Apocalypse. Car les douze Apostres sont apelles fondemens de la celeste Hierusalem, parce que ce ont esté les premiers qui ont converti le monde a la religion Xrienne, qui a esté comme jetter les fondemens de la gloire des hommes et la semence de leur bienheureuse immortalité.

xi. ŷ. 14.

Mays le lieu de saint Pol semble ne sentendre pas tant de la personne des Apostres que de leur doctrine, car il nest pas dict que nous soyons suredifies sur les Apostres, mays sur le fondement des Apostres, cest a dire

sur la doctrine quils ont annoncé, ce qui est ayse a reconnoistre, puysquil ne dict pas seulement que nous sommes sur le fondement des Apostres, mays encore des prophetes. Et nous sçavons bien que les prophetes nont pas autrement estes fondemens de l'Eglise evangelique que par leur doctrine. Et en cest endroit tous les Apostres semblent aller a pair, si saint Jean et saint Pol ne precedent pour lexcellence de leur theologie. Cest donques de ce costé que tous les Apostres sont fondemens de l'Eglise.

Mays en lauthorité et gouvernement, saint Pierre a devance tous les autres dautant que le chef surpasse les membres, car il a esté constitué pasteur ordinaire et supreme chef de l'Eglise, les autres ont esté pasteurs delegues et commis avec autant pleyn pouvoir et auctorité sur tout le reste de l'Eglise que saint Pierre, sauf que saint Pierre es-

toit leur chef de tous et leur pasteur, comme de tout le Xianisme. Ainsy furent ils fondemens de l'Eglise avec luy egalement quand a la conversion des ames et par la doctrine. Mays quand a lauthorit e et gouvernement ils le furent inegalement puyque saint Pierre estoit le chef ordinaire non seulement du reste de toute l'Eglise mays des Apostres encores. Car Nostre Seigneur avoit edifie sur luy toute son Eglise, de laquelle ils estoient non seulement parties mays les principales et nobles parties. *Licet super omnes Apostolos ex æquo Ecclesiæ fortitudo solidetur*, dict saint Hierosme; *tamen inter 12 unus eligitur ut, capite constituto, schismatis tollatur occasio.* — *Sunt quidem*, dict saint Bernard parlant a son Eugene, et nous en pouvons autant dire de saint Pierre, par mesme rayson, *sunt alii cœli janitores et gregum pastores, sed tu tanto gloriosius quanto differrentius nomen hæreditasti.* I. I. in Jon.



DE LA DEUXIEME PROMESSE FAICTE
A SAINT PIERRE

• Et je te donneray les clefs du
Royaume des cieux. •

Lefache tant aux adversaires qu'on leur propose le Siege de saint Pierre comme une sainte pierre de touche a laquelle il faille faire l'espreuve des intelligences, imaginations et fantaisies quils font es escrittures, quils renversent le ciel et la terre pour nous oster des mains les expresses parolles de Nostre Seigneur par lesquelles nostre Seigneur ayant dict a saint Pierre quil edifieroit sur luy son Eglise, affin que nous sceus-

sions plus particulièrement ce quil vouloit dire, poursuit en ces termes : *Et tibi dabo claves regni cœlorum*. On ne sçauroit parler plus clairement. Il avoit dict : *Beatus es, Simon Barjona, quia caro etc. Et ego dico tibi quia tu es Petrus et tibi dabo etc. Ce tibi dabo* se rapporte a celuy la mesme auquel il avoit dict : *Et ego dico tibi*. Cest donques a saint Pierre.

Mays les ministres tachent tant quilz peuvent de troubler si bien la clere fontayne de l'Evangile que saint Pierre ni puisse plus trouver ses clefs et a nous degouster d'y boire leau de la sainte. obeissance qu'on doit au Vicaire de Nostre Seigneur.

Et partant ils se sont avises de dire que saint Pierre avoit receu ceste promesse de Nostre Seigneur au nom de toute l'Eglise, sans quil y ait receu aucun privilege particulier en sa personne. Mays si cecy nest violer l'Escri-

ture, jamais homme ne la viola, car n'estoit ce pas a saint Pierre a qui il parloit? Et comme pouvoit il mieux exprimer son intention que de dire : *Et ego dico tibi... dabo tibi?* Et puyſque immediatement il venoit de parler de l'Eglise ayant dict : *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam*, qui l'eut gardé de dire *et dabo illi claves regni*, silles eut voulu donner a toute l'Eglise immediatement, car il ne dict pas *illi* mais *dabo tibi?* Que sil est permis d'aller ainsy devinant sur des paroles claires, il ni aura rien en l'Escriture qui ne se puyſſe plier a tous sens. Quoyque je ne nie pas que saint Pierre en cest endroit ne parlast en son nom et de toute l'Eglise, quand il fit ceste noble confession, non ja comme commis par l'Eglise ou par les disciples car nous n'avons pas un brin de marque de ceste commission en l'Escriture, et la revelation sur laquelle il fonde sa confession avoit esté faite a

luy seul, sinon que tout le college des Apostres eut nom Simon Barjona mais comme bouche, prince et chef des autres, selon saint Xrôme (a) et saint Cyrille, et pour la permanence de son apostolat, comme dict saint Augustin; *ultimo in Joan.* Si que toute l'Eglise parla en la personne de saint Pierre comme en la personne de son chef, et saint Pierre ne parla pas en la personne de l'Eglise, car le cors ne parle quen son chef, et le chef parlé en luy-mesme, non en son cors. Et bien que saint Pierre ne fut pas encor chef et prince de l'Eglise, ce qui luy fut seulement conferé apres la resurrection du Maistre, il suffit quil estoit desia choisý pour tel et quil en avoit les erres, comme aussi les Apostres navoient pas encore le pouvoir apostolique, cheminans toute cette benite compaignie, plus comme disciples avec leur regent pour apprendre les profondes leçons quils ont par apres enseignées

(a) *In hauc locum, lib. VI. in Joann. cap. LXIV.*

aux autres , que comme Apostres ou envoyés, ce quilz furent despuys lorsque le son de leur voix retentit par tout le monde.

Et ne nie pas non plus que le reste des prélats de l'Eglise n'ayent eu part a l'usage des clefs, et quand aux Apostres je confesse quilz ont eu toute autorité, je dis seulement que la collation des clefs est icy promise principalement a la personne de Pierre et a l'utilité de toute l'Eglise. Car encor que ce soit luy qui les ayt receuës, si est ce que ce nest pas pour son proufit particulier mais pour celui de l'Eglise. Le maniement des clefs est promis a saint Pierre en particulier et principalement, puis en apres a l'Eglise, mais principalement pour le bien general de l'Eglise, puis en apres pour celui de saint Pierre, comme il advient en toutes charges publiques.

Mays on me demandera quelle difference il y a entre la promesse que il faict icy a saint

Pierre de luy donner les clefs, et celle quil fit aux Apostres par apres, car a la verité il semble que ce nestoit que la mesme, parce que Nostre Seigneur explicant ce quil entendoit par les clefs, il dit : *Et quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in cœlis, et quodcumque solveris*, qui nest autre que ce quil dict aux Apostres en general, *quodcumque alligaveritis*. Si doncques il promet au general ce quil promet a saint Pierre en particulier, il ni aura point de rayson de dire que saint Pierre soit plus quun des autres par ceste promesse.

Je respons quen la promesse et en l'exécution de la promesse, Nostre Seigneur a tousiours prefere saint Pierre par des termes qui nous obligent a croire quil a este chef de l'Eglise.

Et quand a la promesse, je confesse que par ces parolles : *Et quodcumque solveris*, Nostre

Math. xviii.

ÿ. 18.

Seigneur na rien plus promis a saint Pierre quil fit aux autres par après, *quæcumque alligaveritis super terram* etc. car les paroles sont de mesme substance et signification en tous les deux passages.

Je confesse aussy que par ces paroles : *Et quæcumque solveris* dictes à saint Pierre, il explique les precedentes : *Tibi dabo claves*. Mays je nie que ce soit tout un de promettre les clefs et de dire : *Quodcumque solveris*. Voyons voir donques que cest que de promettre les clefs du royaume des cieux. Et qui ne sçait qu'un maistre partant de sa mayson, sil laisse les clefs a quelquun, que cest sinon luy en laisser la charge et le gouvernement. Quand les princes font leurs entrees es villes on leur presente les clefs commé leur deférant la souveraine autorite. Cest donc la supreme autorite que Nostre Seigneur promet icy a saint Pierre. A la verité quand

l'Escriture veut ailleurs declairer une souveraine autorité elle a usé de semblables termes. En l'Apocalypse quand Nostre Seigneur se veut faire connoistre a son serviteur, il luy dict : *Ego sum ⁊ et novissimus, et vivus, et fui mortuus, et ecce sum vivens in secula seculorum, et habeo claves mortis et inferni.* Qu'entend il par les clefs de la mort et de l'enfer, sinon la supreme puyssance et sur lun et sur lautre? Et la mesme, quand il est dict de Nostre Seigneur : *Hæc dicit Sanctus et Verus, qui habet claves David, qui aperit et nemo claudit, claudit et nemo aperit,* que pouvons nous entendre que la supreme autorite en l'Eglise? Et ce que l'Ange dict a Nostre Dame : *Dabit illi Dnus sedem David patris ejus et regnabit in domo Jacob in æternum.* Le Saint Esprit nous faysant connoistre la royauté de Nostre Seigneur, ores par le siege ou trosne, ores par les clefs. Mays

Cap. I.
ÿ. 17. 18.

Cap. III.
ÿ. 7.

Luc. I.
ÿ. 32.

surtout le commandement qui est fait en
 xxii. v. 22. Isaïe pour Eliakim, s'apparie de toutes pieces a
 celuy que Nostre Seigneur fait icy a saint
 Pierre. La donques est descritte la deposition
 d'un souverain prestre et gouverneur du tem-
 ple : *Hæc dicit Dominus Deus exercituum,*
Vade, ingrederere ad eum qui habitat in taber-
naculo, ad Sobnam præpositum templi, et
dices ad eum quid tu hic? Et plus bas : *Depo-*
nam te. Voila la deposition de lun, voicy
 maintenant l'institution del'autre : *Et erit in die*
illa vocabo servum meum Eliakim filium
Helciae, et induam illum tunica tua et cin-
gulo tuo confortabo eum, et potestatem tuam
dabo in manu ejus, et erit quasi pater habi-
tantibus Hierusalem et domui Juda. Et da-
bo clavem domus David super kumerum ejus,
et aperiet et non erit qui claudat, et claudet
et non erit qui aperiat.

¶ Il rien de plus joignant que ces deux

escrittures? car *Beatus es Simon Barjona quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in cœlis est* ne vaut il pas bien pour le moins *Vocabo servum meum Eliakim filium Helciæ.*

Et *Ego dico tibi quia tu es Petrus et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam, et portæ inferi etc.* ne vaut-il pas tout autant *Induam illum tunica tua et cingulo tuo confortabo eum, et potestatem tuam dabo in manu ejus, et erit quasi pater habitantibus Hierusalem et domui Juda?*

Et quest ce autre chose, estre le fondement ou pierre fondamentale dune famille que dy estre comme pere, y avoir la surintendance, y estre gouverneur?

Que si lun a eu ceste assurance : *Dabo clavem David super humerum ejus,* lautre nen a pas eu moins, qui a ceste promesse : *Et tibi dabo claves regni cœlorum.* Que si quand

lun aura ouvert, personne ne fermera, quand il aura fermé personne ouvrira, aussi quand lautre aura deslié personne ne liera, quand il aura lié personne ne desliera.

Lun est Eliakim fils d'Helcias, lautre Simon fils de Jonas, lun est revestu de robbe pontificale lautre de la revelation celeste, lun a la puyssance en sa main lautre est un fort rocher, lun est comme pere en Hierusalem lautre est comme fondement en l'Eglise, lun a les clefs du temple de David lautre celles de l'Eglise evangelique, quand lun ferme personne n'ouvre, quand lun lie personne ne deslie, quand lun ouvre personne ne ferme, quand lun deslie personne ne lie.

Que reste il plus a dire, sinon que si jamays Eliakim fils d'Helcias a esté chef au temple mosaïque, Simon fils de Jonas la esté en l'Eglise evangelique? Eliakim representoit Nostre Seigneur comme figure, saint Pierre

le represente comme lieutenant, Eliakim le representoit a l'Eglise mosaïque et saint Pierre a l'Eglise Xienne.

Voyla que cest quimporte ceste promesse de donner les clefs a saint Pierre, promesse qui ne fut onques faicte aux autres Apostres.

Mays je dis que ce nest pas tout un de promettre les clefs du royaume et de dire : *Quodcumque solveris*, quoyque lun soit explication de lautre. Et quelle difference y a il ? Certes, toute telle quil y a entre la propriété dune autorité et lusage. Il se peut bien faire quun Roy vivant, il ait ou la Reyne ou son fils qui ait tout autant de pouvoir que le Roy mesme a chastier absoudre donner faire grâce, il naura pourtant pas le sceptre; mays lusage seulement. Il aura bien la mesme autorité, mays non pas quand a la propriété, ains seulement quand a lusage et lexercice. Tout ce quil aura faict sera faict, mays il ne sera pas

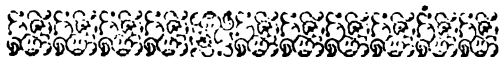
chef ni roy ains faudra quil reconnoisse que son pouvoir est extraordinaire par commission et delegation, au lieu que le pouvoir du Roy qui ne sera point plus grand sera ordinaire et par propriété. Ainsy Nostre Seigneur promettant les clefs a saint Pierre luy remet lauthorité ordinaire et luy donne cest office en propriété, duquel il declare lusage quand il dict : *Quodcumque* etc. Or par après quand il en fait la promesse aux Apostres, il ne leur donne pas les clefs ou lauthorité ordinaire, mais seulement les authõrise en lusage quils feront et en lexercice des clefs. Ceste difference est prise des termes propres de lEscriture, car *solvere* et *ligare* ne signifie que laction et exercice, *habere claves* l'habitude. Voyla combien est differente la promesse que Nostre Seigneur fit a saint Pierre de celle quil fit aux autres Apostres. Les Apostres ont tous mesme pouvoir avec saint Pierrẽ mais

non pas en mesme grade, dautant quils lont comme delegates et commis, et saint Pierre comme chef ordinaire et officier permanent.

Et a la verité il fut convenable que les Apostres qui devoient partout planter l'Eglise eussent tous plein pouvoir et entiere authorité duser des clefs et pour lexercice dicelle il fut tres necessaire encores que lun dentr'eux en eust la garde par office et dignité, *ut Ecclesia quæ una est*, comme dict saint Cyprien, *super unum qui claves ejus accepit voce Domini fundaretur.*

*Epist. ad
Julian.*





DE LEXHIBITION DE CES PROMESSES

Nous sçavons bien que Nostre Seigneur fit tres ample procure et commission a ses Apostres de traiter avec le monde, de son salut.

- Joan. xx.* Quand il leur dict : *Sicut misit me Pater*
ÿ. 21. 22. *et ego mitto vos... Spiritum sanctum,*
quorum remiseritis etc. Ce fut l'exécution
de sa promesse quil leur avoit fait en general : *Quæcumque alligaveritis.* Mays auquel
Math. xviii. des autres dict il jamais en particulier : *Pasce*
ÿ. 18. *oves meas.* Ce fut le seul saint Pierre qui
Joan. xxi. eust ceste charge. Ils furent égaux en l'apostolat,
ÿ. 17. mays quand a la dignité pastorale saint Pierre seul en a eu ceste institution : *Pasce oves meas.* Il y a d'autres pasteurs en

l'Eglise, chacun doit *pascere gregem qui in se est*, comme dict saint Pierre, ou celuy *in quo eum posuit Spiritus sanctus episcopum*, selon saint Pol, mays *cui unquam aliorum sic absolute, sic discrete*, dict saint Bernard, *commissæ sunt oves, pasce oves meas?*

I. Petr. v.

ÿ 2.

Act. xx.

ÿ. 28.

II. de Cons.

cap. viii.

Et que ce soit bien a saint Pierre a qui ces paroles s'adressent, je men rapporte a la sainte Parole, ce nest que saint Pierre qui sappelle *Simon Joannis* ou *Jona* (que lun vault lautre et *Jona* nest que labbrege de *Joannah*). Et affin quon sache que ce *Simon Joannis* est bien saint Pierre, saint Jean atteste que cestoit *Simon Petrus*. *Dicit JESUS Simoni Petro, Simon Joannis, diligis me plus his?* Cest donques saint Pierre en particulier auquel Nostre Seigneur dict : *Pasce oves meas.*

Mesme que Nostre Seigneur en ceste parole

met saint Pierre a part des autres quand il le met en comparayson : *Diligis me*, voyla saint Pierre dun costé, *plus his*, voyla les Apostres de lautre et quoyque tous les Apostres ny fussent pas, si est ce que les principaux y estoyent : saint Jacques, saint Jean, saint Thomas et autres.

Joan. 21.

v. 2.

v. 17.

Ce nest que saint Pierre qui fut fâché. ce nest que saint Pierre auquel la mort est preditte. Quelle occasion donques y peut il avoir de douter si cest a luy a qui ceste parole *Pasce oves meas* s'adresse a luy seul qui est jointe a toutes ces autres ?

Or que repaistre les brebis soit avoir la charge dicelles, il appert clairement. Car quest ce qu'avoir la charge de paistre les brebis que destre pasteur et berger, et les bergers ont pleyne charge des brebis. Non seulement ils les conduysent aux pâsturâgès. mais les rameynent. les establent, les con-

duisent, les gouvernent, les tiennent en crainte, les chastient et defendent. En l'Escriture regit et paistré le peuple se prend pour une mesme chose, comme il est aysé a voir en Ezechiel, au second des Rois et es psalmes en plusieurs endroits. La ou selon l'original il y a *pascere*, nous avons *regere*, comme au psalme second : *Reges eos in virga ferrea*. Et de faict entre regir et paistre les brebis avec une holette de fer il ni a pas difference. Au psalme 22, *Dñus regit me*, cest a sçavoir me gouverne comme pasteur. Et quand il est dict que David avoit esté esleu *pascere Jacob servum suum et Israel hæreditatem suam et pavit eos in innocentia cordis sui*, cest tout de mesme que sil disoit *regere, gubernare, præesse*.

Et cest avec la mesme façon de parler que les peuples sont appellees brebis de la pasture de Nostre Seigneur si que avoir com-

xxxiv. y. 23.

Cap. v. y. 2.

Cap. vii. y. 7.

y. 9.

y. 1.

Ps. LXXII.

y. 71. 72.

Ps. LXXIII

y. 1.

Ps. LXXXIV.

y. 7.

mandement de paistre les brebis Xiennes n'est autre que den estre le regent et pasteur.

Maintenant il est aysé a voir quelle autorité Nostre Seigneur baille a saint Pierre par ces paroles *Pasce oves meas*. Car a la verite la charge est si generale quelle comprend tous les fidelles de quelle condition quil soyent. Le commandement y est si particulier quil ne s'adresse qua saint Pierre. Qui veut avoir cest honneur destre brebis de Nostre Seigneur, il faut quil reconnoisse saint Pierre ou celuy qui tient sa place pour son berger. *Si me amas*, dict saint Bernard, *pasce oves meas. Quas? illius vel illius populos civitatis aut regionis aut certe regni? Oves meas*, inquit, *cui non planum est non designasse aliquas, sed assignasse omnes? Nihil excipitur, ubi distinguitur nihil, et forte præsentes cæteri oondiscipuli erant, cum committens uni, unitatem omnibus com-*

Lib. II. de
Cons.
cap. VIII.

mendaret in uno grege et uno pastore secundum illud UNA EST COLUMBA MEA, FORMOSA MEA, PERFECTA MEA; *ubi unitas, ibi perfectio.*

Cant. vi.

Quand Nostre Seigneur disoit *Cognosco oves meas*, il entendoit de toutes. Quand il dict *Pasce oves*, il entend encores de toutes. Et quest ce autre chose dire *Pasce oves meas* que aye soin de mon bercail, de ma bergerie ou de mon parc et troupeau. Or Nostre Seigneur na quun troupeau. Il est donc totalement sous la charge de saint Pierre.

Joan. x.
v. 16.

Mays sil luy a dict : Repais mes brebis ou il les luy recommandoit toutes ou quelques unes seulement. Sil nen recommandoit que quelques unes, et quelles, je vous prie. Neust ce pas esté ne luy en recommander point de luy en recommander seulement quelques unes sans lui dire lesquelles et luy donner en charge des brebis inconnues.

Si toutes, commẽ la parole le porte, donc-

ques il a esté le general pasteur de toute l'Eglise et la chose va bien ainsy sans doute. Cest l'interpretation ordinaire des anciens, cest l'exécution de ses promesses.

Mays il y a du mystere en ceste institution, que nostre saint Bernard ne permet pas que j'oublie, ja que je l'ay pris pour guide en ce point. Cest que par trois fois Nostre Seigneur luy recharge de faire office de pasteur, luy disant premierement : *Pasce agnos meos*, ^{2ment} *oviculas*, ^{3ment} *oves*, non seulement affin de rendre ceste institution plus solennelle, mays pour monstrier quil lui donnoit en charge non seulement les peuples, mays les Pasteurs et Apostres mesme qui comme brebis nourrissent les agneaux et brebiettes et leur sont meres.

*Lib. II. de
Cons. ad
finem.*

Et ne fait rien contre cette verité que saint Pol et les autres Apostres ayent repeu beaucoup de peuples de la doctrine evangeli-

que, car estant tous sous la charge de saint Pierre, ce qu'ils ont fait luy revient encores, comme la victoire au general, quoyque les capitaines ayent combattu, ni ce que saint Pol receut la main d'association de saint Pierre, car ils estoient compaignons en la predication, mais saint Pierre estoit plus grand en l'office pastoral. Et les chefs appellent les soldats et cappitaines compaignons.

Gal. ii. v. 9.

Ni ce que saint Pol est appelle l'Apostre des gentils et saint Pierre des Juifs, parce que ce n'estoit pour diviser le gouvernement de l'Eglise ni pour empecher lun ou lautre de convertir les Gentils et les Juifs indifferement, mais pour leur assigner les quartiers ou ils devoient principalement travailler a la predication, affin que chacun attaquast de son coste l'impieté, le monde fut plustost rempli du son de l'Evangile.

Gal. ii. v. 7.

Act. ix. v. 13.

xv. v. 7.

Ni ce que les Apostres ont fait des diacres

Act. vi. v. 6.

sans le commandement de saint Pierre es Actes des Apostres, car saint Pierre y estant autorisoit assez cest acte. Outre ce que nous ne nions pas que les Apostres neussent pleyne administration en l'Eglise sous l'authorite pastorale de saint Pierre.

- Act. viii. Ni ce que les Apostres envoyèrent Pierre et
 . ŷ. 14. Jean en Samarie, car le peuple envoya bien
 Jos. xxii. Phineës grand prestre et supérieur aux en-
 ŷ. 13. fans de Ruben et Gad. Et le centurion en-
 voya les senieurs et principaux des Juifs quil
 Act. x. ŷ. 5. estimoit plus que luy mesme, et saint Pierre
 et 7. se trouvant au conseil luy mesme, il y con-
 sentit et authorisa sa mission propre.

- Ni ce quil semble quil ne conneust pas
 que les Gentils deussent appartenir à la ber-
 gerie de Nostre Seigneur qui luy estoit com-
 mise, car ce qu'il dict au bon Cornelius : *In
 Act. x. veritate comperi quia non est personarum
 ŷ. 35. acceptor Deus, sed in omni gente qui timet*

eum et operatur justitiam acceptus est illi, n'est pas autre chose que ce quil avoit dict longtems auparavant : *Omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit,* et la prediction quil avoit expliqueë : *In semine tuo benedicentur omnes familiae terræ.* Mays il nestoit pas asseure du temps auquel il failloit commencer la reduction des gentils suivant la sainte parole du Mestre : *Eritis mihi testes in Hierusalem et in omni Judæa et Samaria, et usque ad ultimum terræ;* et celle de saint Pol : *Vobis quidem oportebat primum loqui verbum Dei, sed quia repellitis, ecce convertimur ad gentes.* Mesme que Nostre Seigneur avoit desia ouvert le sens des Apostres a lintelligence de l'Escriture quand il leur, dict que *Oportebat prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum in omnes gentes, incipientibus ab Hierosolyma.*

Act. II. v. 21.

III. v. 25.

Act. I. v. 8.

Act. XIII.
v. 46.

Luc. XXIV.

v. 47.

Gal. II. ̄. 11. Ni enfin ce quon faict sonner si haut que saint Pol a repris en face saint Pierre. Car chacun sçait qu'il est permis au moindre de reprendre le plus grand et de ladmonester quand la charité le requiert. Temoin nostre saint Bernard en ces livres de *Consideratione*. Et sur ce propos le grand saint Gregoire dict ces paroles toutes doreës : *Factus est sequens minoris sui, ut in habitu etiam præiret, quatenus qui primus erat in apostolatus culmine esset primus in humilitate.*

In Exech.
Hom. XVIII.





DE LA TROISIÈME PROMESSE

FAICTE A SAINT PIERRE

AUQUEL des autres fut il jamais dict :
*Ego rogavi pro te, Petre, ut non
deficiat fides tua, et tu aliquando
conversus confirma fratres.* Certes
ce sont deux privileges de grande conse-
quence que ceux ci. Nostre Seigneur, qui
devoit maintenir la foy en son Eglise, na
point prié pour la foy daucun des autres en
particulier mays seulement de saint Pierre
comme chef, car quelle rayson penserions-
nous en ceste prerogative : *Expetivi vos,*
tous tant que vous estes, *ego autem rogavi
pro te?* Nest ce pas le mettre luy tout seul
en conte pour tous comme chef et conduc-

Luc. xxii.
26.

teur de toute la troupe? Mays qui ne voit combien ce lieu est preignant a ceste intention. Regardons ce qui precede, et nous y trouverons que Nostre Seigneur avoit déclaré a ses Apostres quil y en avoit un entr'eux plus grand que les autres, *qui major est inter vos, et qui præcessor* etc. Et tout dun train Nostre Seigneur luy va dire que ladversaire cherchoyt de les cribler tous tant quilz estoyent et neanmoins quil avoit prié pour luy particulier affin que sa foy ne manquast. Je vous prie ceste grace si particuliere et qui ne fut pas commune aux autres, tesmoigne saint Thomas, ne monstre elle pas que saint Pierre estoyt celluy la *qui major erat inter eos*? Tous sont tentés et lon ne prie que pour lun. Mays les paroles suivantes rendent tout cecy tres evident. Car quelque protestant pourroit dire quil a prié pour saint Pierre en particulier pour quel-

quatre respect que lon peut imaginer (car limagination fournit tousiours assez dappuy a lopiniastreté,) non parce quil fut chef des autres et que la foy des autres fut maintenue en leur pasteur. Au contraire, messieurs, cest affin que *aliquando conversus confirmet fratres suos*. Il prie pour saint Pierre comme pour le confirmateur et lappuy des autres. Et cecy quest ce que le declairer chef des autres. On ne scauroit a la verité donner commandement a saint Pierre de confirmer les Apostres, qu'on ne le chargeast davoit soin deux, car comme pourroit mettre ce commandement en faict, sans prendre garde a la foiblesse ou fermeté des autres pour les affermir ou rassurer ? Nest ce pas le redire encore une fois fondement de l'Eglise ? Sil appuye, rassuré, affermit ou confirme les pierres mesmes fondamentales, comme naffermera il tout le reste ? Sil a charge de soutenir les

colonnes de l'Eglise, comme ne soustiendra il tout le reste du bastiment ? Sil a charge de répaistre les pasteurs ne sera il pas souverain pasteur luy mesme ? Le jardinier qui voit les ardeurs du soleil continuelles sur une jeune plante, pour la preserver de lassechement qui la menace, ne porte de leau sur chasque branche, mays ayant bien trempé la racine, croit que tout le reste est en assurance, parce que la racine va dispersant lhumeur a tout le reste de la plante. Ainsy Nostre Seigneur ayant planté ceste sainte assembleë de disciples, pria pour le chef et la racine, affin que leau de la foy ne manquast point a celui qui devoit assaisonner tout le reste, et que par lentremise du chef la foy toujours conservë en l'Eglise. Il prie donc pour saint Pierre en particulier, mais au profit et utilité generale de toute l'Eglise.

Mays il faut avant que fermer ce propos

que je vous die que saint Pierre ne perdit pas la foy, quand il nia Nostre Seigneur, mays la crainte lui fit desavouer ce quil croyoit, cest a dire il ne soublia pas en la foy, mays en la confession de la foy, il croyoit bien mays il parloit mal et ne confessoit pas ce qu'il croyoit.





QUE SAINT PIERRE
A EU DES SUCCESEURS AU VICARIAT GENERAL .
DE NOSTRE SEIGNEUR

JAY fermement prouve cy dessus que l'Eglise estoit une monarchie en laquelle un chef ministerial gouvernoit tout le reste. Ce na donc pas esté saint Pierre seulement, qui en a esté le chef, mais faut que comme l'Eglise na pas manqué par la mort de saint Pierre, ainsy l'authorité d'un chef ni ait pas manqué. Autrement elle ne seroit pas une, ni au train auquel son fondateur lavoit mise.

Et de vray toutes les raisons pour lesquelles Nostre Seigneur mit un chef en ce cors, ne demandent pas tant quil y fut

en ce commencement ou les Apostres qui gouvernoyent l'Eglise, estoyent sains humbles charitables amateurs d'unité et concorde, quau progres et suite dicelle, quand la charité rafredie chacun sayme soi mesme personne ne veut se tenir au dire dautrui ni subir la discipline.

Je vous prie, si les Apostres a lentendement desquels le saint Esprit esclairoit de si pres, si fermes et puyssans avoient besoin de confirmateur et de pasteur pour la forme de leur union, combien plus maintenant l'Eglise en a necessité, quand il y a tant dinfirmités et foiblesses es membres de l'Eglise. La rayson de saint Hierosme a bien autrement lieu maintenant quau temps des Apostres : *Inter omnes unus eligitur ut capite constituto schismatis tollatur occasio*. La bergerie de Nostre Seigneur doit durer jusqua la consommation du monde en unité; l'unité doncques

dun pasteur y doit encores durer. Tout cecy a esté bien prouvé cydessus, dont il sen suit manifestement que saint Pierre a eu des successeurs, en a encores et aura jusqua la consumation du siècle.





DES CONDITIONS REQUISES POUR SUCCEDER

JE ne fais pas ici profession de traiter les difficultes a fons de cuve. Il me suffit davancer quelques principales raysons et mettre au net nostre creance. Que si je voulois mamuser aux objections quon fait sur ce point jaurais plus dennuy que de peyne, et .la pluspart sont si legeres qu'elles ne meritent pas quon y perde le tems.

Voyons quelles conditions sont requises pour succeder a une charge.

On ne succede qua celuy qui cede et quitte sa place, soit par deposition ou par la mort. Qui fait que Nostre Seigneur est tousiours chef et souverain pontife de l'Eglise et auquel

personne ne succede, parcequil est tousiours vivant et na cede ou quitté ce sacerdoce, pontificat, quoiquil lexerce en partie par ses ministres et serviteurs, icy bas en lEglise militante.

Mays ses ministres et serviteurs, tout tant quil y a de pasteurs, peuvent ceder et cedent, soit par deposition ou par la mort, leurs offices et dignités.

Or nous avons monstre que saint Pierre a esté supreme chef ministeriel de lEglise, et que cest office ou dignité ne luy a pas esté baille pour luy seulement mays pour le bien et prouffit de toute lEglise, si que ce doit estre un office perpetuel en lEglise militante. Mays comme seroit il perpetuel si saint Pierre n'avoit point de successeur ? Car on ne peut pas douter que saint Pierre ne soit plus pasteur de lEglise puyquil nest plus en lEglise militante, ni mesme homme visible

qui est une condition requise pour administrer en l'Eglise visible.

Reste a sçavoir comme il a faict ceste cession, il a quitte ce sien pontificat, si cest ou par deposition faicte entre vivants ou par la mort naturelle.

Puys on verra qui luy a succede et par quel droit.

Et dun costé personne ne doute que saint Pierre nait continue en sa charge toute sa vie, car ceste parole de Nostre Seigneur : *Pasce oves meas*, luy furent non seulement une institution en ceste supreme charge pastorale mais un commandement absolu qui navoit point dautre limitation que le terme de sa vie non plus que cet autre : *Prædicate Evangelium omni creaturæ*, a quoy les Apostres vacquerent jusques a la mort. Pendant doncques que saint Pierre vesquit cette vie mortelle, il neut point de successeur et ne deposa point

sa charge ni nen fut point déposé, car il ne pouvoit lestre sinon par lheresie, qui neut jamais acces chez les Apostres, beaucoup moins chez leur chef, sinon que le maistre de la bergerie len eut levé, ce que non.

Ce fut doncques la mort qui le leva de ceste sentinelle et de ce guet general quil faisoit comme pasteur ordinaire sur toute la bergerie de son mestre.

Mays qui succeda en sa place ? Quand a ce point toute lantiquité est daccord que cest levesque de Romme, avec cette rayson : saint Pierre mourut evesque de Rome, donc levesché de Rome fut le dernier siege du chef de lEglise. Donques levesque de Rome qui fut apres la mort de saint Pierre succeda au chef de lEglise et par consequent fut chef de lEglise. Quelquun pourroit dire quil succeda au chef de lEglise quand a levesché de Rome mays non quand a la monarchie du

monde. Mays celuy la devroit monstrer que saint Pierre eut deux sieges dont lun fut pour Rome lautre pour lunivers, ce qui nest point. Il eut bien a la verité un siege en Antioche, mais celuy qui leut apres luy neut pas le vicariat general parce que saint Pierre vesquit longtemps apres et navoit pas deposé ceste charge, mays ayant choisi Rome pour son siege, il en mourut evesque et celuy qui luy succeda lui succeda simplement et sassit en son siege, qui estoit siege general de tout le monde, et de levesché de Rome en particulier. Si que levesque de Rome demeura general lieutenant en lEglise, et successeur de saint Pierre. Ce que je vais prouver maintenant si solidement quautre que les opinias- tres nen pourra douter.





QUE LEVESQUE DE ROME
EST VRAY SUCCESSEUR DE SAINCT PIERRE ET CHEF DE
LEGLISE MILITANTE

J'AY presupposé que saint Pierre ayt esté evesque de Rome et soit mort tel. Ce que tous les adversaires nient. Mesme que plusieurs dentr'eux nient quil ayt jamais esté a Rome, les autres que sil y a esté, quil y soit mort. Mays je nay que faire de combattre toutes ces negations par le menu, puysque que quand j'auray bien preuve que saint Pierre a esté et est mort evesque de Rome, j'auray suffisamment prouvé que levesque de Romme est successeur de saint Pierre. Outre ce que toutes mes raysons et mes tesmoins portent en termes

expres que levesque de Rome a succede a saint Pierre, qui est mon intention, de laquelle neantmoins reussira une claire certitude que saint Pierre a esté a Rome et y est mort.

Et voici mon premier tesmoin, saint Clement, disciple de saint Pierre, en lepremiere qu'il a escrit *ad Jacobum fratrem Domini*, laquelle est si authentique que Ruffin en a esté traducteur il y a environ douze cents ans. Or il dict ces paroles : *Simon Petrus apostolus primum regem sæculorum usque ad romanæ urbis notitiam ut etiam ipsa salvaretur invexit. Hic pro pietate patrum volens apprehensa manu mea in conventu fratrum dixit : Clementem hunc episcopum vobis ordino, cui soli meæ prædicationis et doctrinæ cathedram trado.*

(Et peu apres) : *Ipsi trado a Domino mihi traditam potestatem ligandi et solvendi.*

Et quant a lauthorité de ceste epistre, *Damasus in pontificatu* en la vie de Clement en parle ainsy : *In epistola quæ ad Jacobum scripta est qualiter Clementi commissa est ab Petro ecclesia, reperies.* Et Ruffin en la preface sur les livres des reconnoissances de saint Clement en parle fort honorablement et dict quil lavoit mise en latin et que saint Clement y tesmoignoit de son institution *et quod eum reliquerit successorem cathedræ.* Ce tesmoignage fait voir et que saint Pierre a preché a Rome et quil a esté evesque, car, sil ni eut esté evesque comme eut il baille la chaire a saint Clement quil ni eut pas eue?

Le 2^e (tesmoin) saint Irenée, lib. 3. cap. 3. *Maximæ et antiquissimæ et omnibus cognitæ a duobus gloriosissimis apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ ecclesiæ, etc.*

Et peu apres : *Fundantes igitur et instru-*

tes Beati Apostoli Ecclesiam ejus administrandæ episcopatum Lino tradiderunt, succedit ei Anacletus, post eum tertio ab Apostolis loco, episcopatum sortitur Clemens.

Le 3° (tesmoin) Tertullien *de Præscriptione* : *Romanorum ecclesia Clementem a Petro ordinatum edit et per instrumenta et rationes publicas demonstrat.* Et au mesme livre : *Felix ecclesia cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt* et parle de leglise romayne *ubi passioni Dominicæ Petrus adæquatur*, ou vous voyez que saint Pierre est mort a Rome et y a constitué saint Clement : sique joignant ce tesmoignage aux autres, on voit quil y a esté evesque et y est mort enseignant.

Le 4° (tesmoin) saint Cyprien, *ep. 55 ad Cornelium* : *Navigare audent ad Petri cathedram atque ad ecclesiam principalem unde unitas sacerdotalis exorta est*, et parle de l'Eglise romaine.

Eusebe in Chronico anni 44 : *Petrus natione Galilæus episcoporum pontifex, cum primum Antiochenam ecclesiam fundasset, Romam proficiscitur ubi Evangelium prædicans xxv annis ejusdem urbis episcopus perseverat.*

Epiphani. hæc. 27 : *Episcoporum in Roma successio hanc habuit consequentiam Petrus et Paulus, Linus, Cletus, Clemens, etc.*

Dorotheus in Synopsi : *Linus post coryphæum Petrum Romæ episcopus fuit.*

Optatus Milevitanus : *Negare non potest scire te in urbe Roma Petro primo cathedram episcopalem esse collatam, in qua sedet omnium apostolorum caput Petrus. Et peu apres : Sedit prior Petrus cui succedit Linus, Linò successit Clemens.*

Hieronymus ad Damasum : *Cum successore piscatoris et discipuli Crucis, loquor ego beatitudini tuæ et cathedræ Petri communionem consocior.*

Saint Augustin, *ep.* 165. *ad Generosum* : *Petro successit Linus, Lino Clemens.*

Au 4^e concile general de Chalcedoine, act. 3. quand les legats du Saint Siege veulent porter sentence contre Dioscorus, ils disent en ceste façon : *Unde SSmus et Bm̄us magnæ et senioris Romæ Leo per nos et præsentem Sanctam Synodum una cum tete Beatissimo et omni laude digno B. Petro apostolo qui est petra et crepido Ecclesiæ catholicæ, nudavit eum tam episcopatus dignitate quam etiam ab sacerdotali alienavit ministerio.*

Notes un peu ces traits que le seul évesque de Rome le prive par ses legats et par le concile, que ils joignent levesque de Rome avec saint Pierre, car ils monstrent que levesque de Rome tient le lieu de saint Pierre.

Le sinode d'Alexandrie (ou estoit Athanase) en sa lettre a Felix II^e, dit merveilles a ce

propos et entr'autres choses raconte qu'au concile de Niceë, on avoit determine quil nestoit loisible de celebrer aucun concile sans lauthorité du Saint Siege de Rome, mays que les canons qui avoyent esté fait a ce propos avoyent esté bruslés par les heretiques arriens. Et de fait, Jule I *in rescripto contra orientales pro Athanasio*, cap. 2 et 3. recite deux canons du concile de Niceë qui tirent sur ce propos. Lequel escrit de Jule I a esté cite par Gratien il y a 400 ans et par Isidore il y en a 900, et le grand père Vincent Lyrinois en fait mention il y a environ mille ans. Ce que je dis parce que tous les canons du concile de Niceë ne sont pas en estre, nen estant demeure que vingt, mays tant de graves auteurs en citent tant dautres outre les 20 que nous avons, que nous avons a croire ce que disent ces bons pères Alexandrins cy dessus :

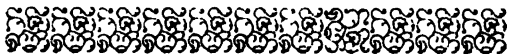
que les Arriens en ont fait perdre la plus-part.

Pour Dieu jettons l'œil sus ceste tres ancienne et tres pure Eglise de six premieres centeynes et la regardous de toutes pars. Que si nous la voyons croire fermement que le Pape fut le successeur de saint Pierre, quelle témérité sera ce de le nier?

Voicy ce me semble une rayson qui ne demande plus aucun credit, mays consiste en beau content. Saint Pierre a eu des successeurs en son vicariat. Et qui a jamais este en reputation en l'Eglise ancienne destre successeur de saint Pierre et chef de l'Eglise que levesque de Rome? Certes tout tant quil y a d'athes anciens donnent tous ce titre au Pape et jamais aux autres.

Et comme doncques dirons nous quil ne le soit pas? Certes cest nier la verité connue. Ou quil nous dient quel autre evesque est

chef de l'Eglise et successeur de saint Pierre. Au concile de Niceë, en celuy de Constantinople et de Calcédoine on ne voit pas quaucun evesque susurpe la primauté, elle est deferee selon l'ancienne coutume au Pape, autre quelconque ni est nomme en pareil grade. Bref jamais il ne fut dict ni doute d'aucun evesque es premiers cinq cens ans quil fut chef ou superieur aux autres que de celuy de Rome, duquel on ne douta voirement jamais, mays on a tenu pour tout resolu quil estoit tel. A quel propos donques apres quinze cens ans passes veut on mettre ceste ancienne tradition en compromis? Je nauerois jamais faict si je voulois apporter sur table toutes les assurances ou recharges que nous avons de ceste verite es ecrits des anciens. Cecy cependant suffira de ce coste pour prouver que levesque de Rome est successeur de saint Pierre et que saint Pierre a esté et est mort evesque a Rome.



BREFVÉ DESCRIPTION DE LA VIE DE SAINT PIERRE
ET DE L'INSTITUTION
DE SES PREMIERS SUCCESEURS.

L n'y a point de question ou les ministres s'exercent si fort pour combattre l'antiquité qu'en cellecy. Car ils taschent, a force de conjectures, presomptions, dilemmes, explications et par tous moyens de monstrier que saint Pierre ne fut onques a Rome, sauf Calvin qui voyant que cestoit dementir toute l'antiquité et que cela nestoit pas requis pour son opinion, se contenté de dire qu'au moins saint Pierre ne fut pas longtemps evesque à Rome. *Propter scriptorum consensum non pugno quin illic mortuus fuerit, sed episcopum fuisse præsertim longo tempore persuaderi*

nequeo. Mays a la verité quoy quil neut este que fort peu de temps evesque de Rome, sil y est mort evesque, il y a laissé son siège et sa succession de façon que, quand a Calvin, nous naurions pas grand cas a debattre pourveu quil fut resolu de confesser fermement que saint Pierre est mort a Rome et quil y estoit Evesque quand il mourut. Et quand aux autres nous avons assez prouvé cy dessus que saint Pierre est mort evesque a Rome.

Les discours que lon fait au contraire sont plus ennuyeux que difficiles et parce que qui aura le vray discours de la vie de saint Pierre devant les yeux aura assez de quoy respondre a toutes ces objections, j'en diray briefvement ce que jen crois estre plus probable. Enquoy je suivray lopinion de ces excellens theologiens Gilbert Genebrard archevesque d'Aix en sa chronologie et Robert Belarmin jesuite en ses controverses, qui sui-

vent de pres saint Hierosme et Eusebe in *Chronico*.

Nostre Seigneur donques monta au ciel l'anneë 18 de Tibere et commanda a ses apostres quils arrestassent en Hierusalem douze ans selon l'ancienne tradition des Traseus martir, non pas certes tous moys quelques uns pour verifier la parole ditte par Isaie, et comme semblent vouloir inferer saint Pol et saint Barnabas. Car saint Pierre fut en Lydde et Joppe avant que les 12 ans fussent escoules. Sique il suffisoit que quelques apostres demeurassent en Hierusalem pour tesmoignage aux Juifs. Saint Pierre donques demeura apres l'ascension en Judeë environ cinq ans, preschant et annonçant levangile, et sur la fin de la premiere anneë ou bientost apres saint Pol fut converti, lequel trois ans apres vint en Hierusalem voir saint Pierre avec lequel il demeura quinze jours. Saint

*Euseb. liv. v.
c. 18.*

Cap. LXV.

ÿ. 1.

Act. xiii.

ÿ. 46.

Act. ix. v.

32. et x.

ÿ. 5.

Act. ix.

Ad Gal. 1

ÿ. 18.

*Act. xii.
v. 4.*

Pierre donques ayant preché cinq ans environ en Judeë sur la fin de la cinquieme année il vint en Antioche ou il demeura evesque environ sept ans cest a dire jusqu'a l'année 2^{de} de Claudius, ne laissant pour cela de faire des courses evangeliques en Galatie, en Asië, Cappadoce et ailleurs pour la conversion des peuples. De la, l'année 7^e de son pontificat en Antioche, ayant remis sa charge episcopale au bon Evodius il revint en Hierusalem, ou estant arrivé, il fut emprisonné de la part d'Herodes en faveur des Juifs environ le jour de Pasque. Mays sortant de prison bientost apres par la conduite de l'ange, il vint ceste mesme année la qui estoit la 2^e de Claudius a Rome ou il posa son siege quil tint environ 25 ans, pendant lesquels il ne layssa de visiter plusieurs provinces selon le besoin de la chose publique xrienne, mays entr'autres environ lan 18 de la passion et ascension du Sauveur,

qui fut le 9 de Claudius, il fut chassé avec le reste des Hebreux de Rome et sen vint en Hierusalem, ou le concile Hierosolymitain fut célébré, auquel saint Pierre presida. Puy's Claudius estant mort, saint Pierre sen revint a Rome, recommençant son premier train de seigner et visiter parfois diverses provinces. La ou enfin Neron le poursuivant a mort avec son compagnon saint Pol, pour seschapper selon les saintes importunations des fideles, il voulut sortir de nuict de la ville et rencontrant pres la porte Nostre Seigneur il lui dict *Domine quo vadis?* Seigneur ou allez vous? Il respondit je viens a Rome pour y estre de rechef crucifié, responce laquelle saint Pierre conneust bien viser a sa croix.

De façon qu'après avoir esté cinq ans environ en Judeë, 7 ans en Antioche, 25 ans à Rome, lanneë 14 de l'empire de Neron, il fut crucifié les pieds contre mont, et au mesme jour saint Pol eut la teste trancheë.

Osorius c.
vii. *hist.*
Sueton. in
Claudio.
Act. xviii.
ÿ. 2.
Act. xv.

Amb. contra
Auxent.
Orig. 1. III,
in Genesim.
Athan. pro
fuga sua.
Hieron. de
viris illusr.

Euseb. in Mays avant que mourir empoignant par la
Chronico. main son disciple saint Clement il le consti-
Ado in Mar- tua son successeur, charge a laquelle saint
tirol. Clement ne voulut pas entendre ni en faire
Tertull. de exercice quapres la mort de Linus et Cletus
Præscript. qui avoyent estés coadjuteurs de saint Pierre
 en ladministration de levesché romain. Si que
 qui voudra sçavoir pourquoy quelques au-
 theurs anciens mettent le premier au rang apres
 saint Pierre saint Clement, et quelques au-
 tres saint Linus, je lui feray respondre par
 saint Epiphane, autheur digne de foy, et
Hær. xxvii. voicy ses paroles : *Nemo miretur quod ante*
Clementem Linus et Cletus episcopatum as-
sumpserunt cum sub apostolis hic fuerit con-
temporaneus P. et P. Nam et illi contem-
poranei apostolorum fuerunt. Sive igitur
adhuc ipsis superstilibus a Petro accepit im-
positionem manuum episcopatus et eo recusa-
to remoratus est, sive post apostolorum suc-

cessionem a Cleto ep̄o hic constituitur, non ita clare scimus.

Parce donques que saint Clément avoit esté choisy par saint Pierre, comme luy mesme tesmoigne et que neanmoins il ne voulut pas accepter la charge avant la mort de Linus et Cletus, les uns en consideration de lelection faicte par saint Pierre le mettent le premier en rang, les autres eu esgard au refus quil en fit et a lexercice quil en laissa a Linus et Cletus le mettent le 4^e. Au reste saint Epiphane peut avoir eu sujet de douter de lelection faicte de saint Clément par saint Pierre faute den avoir eu des preuves suffisantes. Et se peut faire encore que Tertullien, Damase; Rufin et autres aient eu occasion de nen douter point. Qui faict parler ainsy sans resolution touchant ce faict a saint Epiphane et par contraire rayson faict si fermement assureur a Tertullien plus ancien que *Romano-*

rum Ecclesia Clementem a Petro ordinatum edit id est per instrumenta et rationes publicas demonstrat. Mays quand a moy je me range volontiers et avec rayson ce me semble au parti de ceux qui assurent, parce que qui doute de ce quun homme de bien et d'entendement assure resolument, cest dementir le diseur, au contraire, assurer ce dont un autre doute nest que confesser que le douteux ne sçait pas tout ce quil a confessé, premiere-ment luy mesme doutant, car douter nest autre que ne sçavoir pas fermement la verité dune chose.

Maintenant y a que par ce petit discours de la vie de saint Pierre, qui est tres probable, vous avez veu que saint Pierre na pas toujours esté pied coy a Rome, mays y ayant son siege na pas laysse de visiter plusieurs provinces, revenir en Hierusalem et faire loffice apostolique. Toutes ces frivoles raysons

quon deduct de lauthorité negative des epistres de saint Pol nauront plus acces en vos jugemens. Car si on dict que saint Pol ait escrit a Rome et dès Rome et qu'il nait point fait de mention de saint Pol (*de saint Pierre?*), on ne le trouvera pas estrange parce qua ladventure saint Pierre ni estoit pas alhors. Ainsy est il tout certain que la premiere epistre de saint Pierre a esté escrite a Rome, comme atteste saint Hierosme. *Petrus*, dict il, *in prima epistola sub nomine Babilonis figuraliter Romam significans salutatur vos, inquit, Ecclesia quæ est in Babilone collecta.* Ce quauparavant avoit declare le tres ancien Papias disciple des Apostres au recit d'Eusebe.

Mays la consequence seroit elle bonne? Saint Pierre en ceste epistre la ne donne point de signe que saint Pol fut avec luy, doncques il na jamais esté a Rome. Ceste

epistre ne dict pas tout, et si elle ne dict pas quil y fut, aussi ne dict elle pas quil ny fut pas. Il est probable quil ni estoit pas lhors, ou que sil y estoit quil ne fut pas expedient de ly nommer pour quelque rayson : autant en dis-je de celles de saint Pol.

Enfin pour ajuster les temps de la vie de saint Pierre aux empires de Tiberius, Caius Caligula, Claudius et Nero, on pourra les deduire a peu pres de ce qui en est en ceste façon.

Au dixhuictieme de Tibere Nostre Seigneur monta au ciel; cinq ans apres qui fut en la derniere anneë de lempire de Tibere et survesquit a Nostre Seigneur en ce monde environ 6 ans, saint Pierre vint en Antioche ou ayant demeure environ sept ans, cest a sçavoir ce qui resta du temps de Tibere, 4 ans de Caius Caligula et 2 de Claudius. Sur la fin du 2^d de Claudius il vint a Rome ou

il demeura environ 7 ans a sçavoir jusqu'au 9 de Claudius, auquel les Juifs furent chasses de Rome, qui fit retirer saint Pierre en Judeë, environ cinq après Claudius estant mort lan 14 de son empire, Neron luy estant succede, saint Pierre revint a Rome ou il demeura jusqu'au martire lequel il subit lan 14 et dernier de Neron.


Sont environ 37 ans que saint Pierre vesquit apres la mort de son Mestre desquels il demeura, environ douze, quen Judeë, qu'en Antioche et 25 qu'il demeura evesque de Rome.





CONFIRMATION

DE TOUT CE QUE DESSUS PAR LES NOMS QUE
L'ANCIENNETÉ A DONNÉ AU PAPE

YEZ en peu de paroles ce que les
anciens pensoient sur ce fait et en
quel rang ils tenoyent levesque de
Rome. Voici comme ils apellent
ores le siege de Rome et son Eglise ores le
Pape, car tout revient en un.

Petri Cathedram.....	Cyp. l. i. ep. 3.
Ecclesiam principalem.....	Ep. 55. ad Cornelium.
Exordium unitatis sacerdotalis, unitatis vinculum.....	L. iii. ep. 13.
Sacerdotii sublime fastigium.....	L. iv. ep. 2.
Ecclesiae in qua est potentior prin- cipalitas.....	Iren. l. iii. c. 3.
Ecclesiae radix et matrix.....	Cyp. l. iv. ep. 8.

CONFIRMATION DE TOUT CE QUE DESSUS. 85

Sedes super quam Dñs uni- versam construxit Ecclesiam..	Anacletus, ep. 1. ad omnes ēpos. et cunctos fideles.
Cardo et caput omnium Ecclesia- rum.....	Idem, ep. 3. ad omnes ēpos et sacerdotes.
Episcoporum refugium.....	Marcellus, ep. 1. ad ēpos An- tiochenæ provincie.
Summa sedes apostolica.....	Synodus Alexandrina, epis- tola ad Felicem, ubi Atha- nasius.
Caput pastoralis honoris.....	Prosper <i>de Ingratis</i> .
Apostolicæ Cathedræ principatus.	Aug. ep. 162.
Principatus apostolici sacerdotii.	Prosper <i>de Vocatione gen- tium</i> , l. II. c. 16. in præ- fatione concilli Calce- donensis, Valentinianus imperator.
Caput omnium Ecclesiarum.....	Victor Uticensis, <i>de Perse- cutione Vandalica</i> , lib. II, imper. Justinianus cap. <i>de summa Trinit.</i>
Caput orbis et mundi religione...	Leo in natal. SS. PP. et Prosper <i>de Ingratis</i> .
Cæteris prælata Ecclesiis.....	Sinod. Rom. sub Gelasio.
Ecclesia præsidens.....	Ignatius, ep. ad Romanos in inscriptione.

Prima sedes a nemine iudicanda. Sinodus Sinuessana 300 episcoporum, t. I. Concil.	
Prima sedes omnium.....	Leo, ep. 61.
Tutissimus communionis catho- licæ portus.....	Hier. ep. 16.
Fons apostolicus.....	Innocent. ad Patres concilii Milevitani, inter epist. Aug. 93.
Sanctissimæ catholicæ Ecclesiæ episcopum.....	Cypr. l. III. ep. 11.
S̄mus et Beat̄mus Patriarcha.....	} Conc. Calc. act. 3.
Universalis Patriarcha.....	
Caput concilii Calcedon.....	Ibid. in relatione.
Caput universalis Ecclesiæ.....	In conc. Calced. act. 16.
Beatissimus Dñs.....	} Stephanus, arch̄eps Cartha- ginensis in epistola ad Damasum in nomine concilii Carthaginensis.
Apostolico culmine sublimatus...	
Pater Patrum.....	
Summus omnium præsulum Pon- tifex.....	
Summus Sacerdos.....	Hier. præfat. Evangeliorum ad Damasum.
Princeps Sacerdotum.....	Id. testatur tota antiquitas, apud Valentinianum, epa ad Theodosium initio conc. Calcedon.
Rector Domus Domini.....	Ambr. I. Timot. 3.

Custos vineæ Dominicæ... ..	Concil. Calced. ^{CP.} ad Leonem.
Christi Vicarius.....	Cy. l. i. ep. 3.
Fratrum confirmator.....	Bernard. ep. 190.
Sacerdos magnus.....	
Summus Pontifex.....	
Princeps Episcoporum.....	
Hæres Apostolorum.....	
Primatu Abel.....	
Gubernatu Noe.....	
Patriarchatu Abraham.....	
Ordine Melchisedech.....	
Dignitate Aaron.....	Bernard. de Cons. ad.
Authoritate Moises.....	Eugen. l. ii, c. 8.
Judicatu Samuel.....	
Potestate Petrus.....	
Unctione Christus.....	
Ovis Dominici Pastor.....	
Claviger Domus Domini.....	
Pastorum omnium Pastor.....	
In plenitudinem potestatis vocatus.....	

Je naurois jamais fait si je voulois entasser les tittres que les anciens ont donne au saint Siege de Rome et a son evesque.

Cecy doit suffire aux cerveaux mesme les plus bizarres pour faire voir le magnifique mensonge que de Beze continue a dire apres son mestre Calvin, en son *Traitte des marques de l'Eglise* ou il dict que Phocas a esté le premier qui a donne autorité a levesque de Rome sur les autres, et la mis en primauté. Mays a quoy faire dire un si gros mensonge : Phocas vivoyt au tems de saint Gregoire le Grand. et tout tant que jai allegue dautheurs — sont plus anciens que saint Gregoire, hormis saint Bernard, lequel jay allegue au livre de *Consideratione* parce que Calvin les a pour si veritables quil luy semble que la verite mesme y ait parlé.

Ep. xxxii.

On objecte que saint Gregoire ne vouloit estre appelle evesque universel. Mays evesque universel se peut entendre. ou dun qui soit tellement evesque de lunivers que les autres evesques ne soyent que vicaires et substitutes,

ce qui nest point, car les evesques sont vrayement princes spirituels chefs et evesques non lieutenans du Pape mays de Nostre Seigneur dont il les appelle freres. Ou on peut entendre dun qui est surintendant sur tous, auquel les autres qui sont surintendans en particulier sont inferieurs voirement mays non pas vicaires ni substitues, et cest ainsy que les anciens lont appelle evesque universel.

On produit le concile de Carthage qui defend que pas un ne sappelle *princeps sacerdotum*. Mais cest faute davoit autre entretien quon allegue cecy. Car qui ne sçait que cestoit un concile provincial qui touche les evesques de ceste province la, de laquelle levesque de Rome nestoit pas, la mer Mediterraneë est entredeux.

3. c. xxvi.

Restoit le nom de Pape, lequel jay reserve pour fermer ce discours, et qui est lordinaire duquel nous appellons levesque de Rome. Ce

nom estoit commun aux evesques, tesmoin saint Hierosme qui appelle ainsy saint Augustin en une epistre, au bout. *Incolumem te tueatur omnipotens Dñe vere sancte et suscipiende Papa.* Mays il a este rendu particulier au Pape par excellence, a cause de l'universalité de sa charge dont il est appelle au concile de Calcedoine Pape universel, et Pape tout court sans addition ni limitation. Et ne veut dire autre ce mot que ayeul ou grand pere.

Act. xvi.

Auson. ad nepot. suum. Pappas aviasque trementes Anteferunt patribus heri nova cura nepotes.

Et affin que vous sachiez combien est ancien ce nom parmi les gens de bien, saint Ignace, disciple des Apostres, *epist. ad Mariam Zarbensem : Cum esses*, dict-il, *Romæ apud Papam Linum.* Jà de ce temps la il y avoit des papistes, et de quelle sorte ?

Nous l'appellons Sa Sainteté, et nous trouvons que saint Hierosme l'appelloit desia en ceste façon. *Obtestor Beatitudinem tuam per crucem etc. Ego nullum primum nisi Christum sequens Beatitudini tuæ, id est, Cathedræ Petri communionem consocior.*

Ad Damasum.

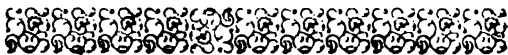
Nous l'appellons saint Pere mais vous avez veu que saint Hierosme appelle ainsy saint Augustin.

Au reste ceux qui expliquant le second chapitre de la 2^e aux Thessalon. pour vous faire croire que le Pape est l'Antichrist, vous auroyent dict qu'il se fait appeller Dieu en terre ou fils de Dieu sont les plus grands menteurs du monde. Car tant sen faut que les papes prennent aucun titre ambitieux, que des le temps de saint Gregoire se sont pour le plus appellez serviteurs des serviteurs de Dieu. Certes ils ne se sont jamais appellez de la façon, sinon au pris ordinaire, comme cha-

*Jo. diaconus
l. II. vita
Gregorii
c. I.*

cun le peut estre sil garde les commandemens de Dieu selon le pouvoir concede *his qui credunt in nomine ejus*. Bien sappeller autant vaut il enfans du diable ceux qui mentent si puamment comme vos ministres.





COMBIEN DESTAT ON DOIT FAIRE
DE LAUTHORITÉ DU PAPÉ.

Cest nest pour vray pas sans mystere
que souvent en levangile ou il est
question que le general des Apos-
tres parle, saint Pierre seul parle
pour tous. En saint Jean, ce fut luy qui dict
pour tous *Domine ad quem ibimus? Verba
vitæ æternæ habes et nos credidimus et cog-
novimus quia tu es Christus Filius Dei.* Ce
fut luy en saint Mathieu qui au nom de
tous fit ceste noble confession *Tu es Christus,
Filius Dei vivi.* Il demanda pour tous *Ecce
nos reliquimus omnia etc.* En saint Luc,
*Domine ad nos dicis hanc parabolam an et
ad omnes?*

Joan. vi.
ŷ. 69-70.

Math. xvi.
ŷ. 16.

xii. ŷ. 41.

Cest lordinaire que le chef parle pour tout le cors. Et ce que le chef dict on le tient dict par tout le reste. Ne voyez vous quen lelection de saint Mathias c'est luy seul qui parle et determine.

- Les Juifs demanderent a tous les Apostres *quid faciemus viri fratres?* Saint Pierre seul respond pour tous *pœnitentiam agite* etc. Et cest a ceste rayson que saint Chrysostome et Origene lont appelle *os et verticem Apostolorum*, comme nous avons veu cy dessus parce quil vouloit parler pour tous les Apostres. Et le mesme saint Chrysostome lappelle *os Christi* parce que ce quil dict pour toute l'Eglise et a toute l'Eglise comme chef et pasteur, ce nest pas tant parole humaine que de Nostre Seigneur. *Amen dico vobis qui accipit si quem misero, me accipit.* Donc ce quil disoit et determinoit ne pouvoit estre faux. Et de vray si le confirmeur fut tombe tout le
- Act. ii.*
ÿ. 38.
- Homil. lv.*
in Math.
- Homil. ii.*
in divers.
- Hom. in ad^m*
Venerab.
Cathen.
- Joan. xiii.*
ÿ. 20.
- Luc. xxii.*
32.

reste fut-il pas tombe? Si le confirmateur tombe ou chancelle, qui le confirmera? Si le confirmateur n'est pas ferme et stable quand les autres saffoybliront qui les affermira? Car il est escrit si laveugle conduit laveugle ils tomberont tous deux en la fosse. Si linstable et le foible veut soutenir et rassurer le foible, ils donneront tous deux en terre. Si que Nostre Seigneur donnant lauthorité et commandant a saint Pierre de confirmer les autres, il luy a quand et quand donné le pouvoir et les moyens de ce faire. Autrement pour neant luy eut il commandé choses impossibles. Or les moyens necessaires pour confirmer les autres, de rassurer les foibles cest de nestre point sujet a la foiblesse soy mesme mays destre solide et ferme comme une vraye pierre et un roch. Tel estoit saint Pierre en tant que pasteur general et gouverneur de l'Eglise.

Math. xvi.
ÿ. 18.

Ainsy quand saint Pierre fut mis au fondement de l'Eglise et que l'Eglise fut assurée que les portes enfer ne prevaudroyent pas contr'elle, ne fut ce assez dire que saint Pierre comme pierre fondamentale du gouvernement et administration ecclesiastique ne pouvoit se froisser et rompre par l'infidelite ou erreur, qui est la premiere porte enfer. Car qui ne sçait que si le fondement renverse, si l'on y peut porter la sappe, que tout ledifice renversera ?

Joan. xx.
ÿ. 21.

De mesme si le pasteur supreme ministerial peut conduire ses brebis es pasturages veneneux, on voit clairement que le parc est pour estre bientost perdu, car si le supreme pasteur ministerial conduit a mal, qui le redressera ? sil segare qui le ramenera ?

A la verité il faut que nous ayons a le suivre simplement, non a le guider, autrement les brebis seroyent pasteurs.

Et de fait l'Eglise ne peut pas tousiours estre ramassée en un concile gnal et les trois premieres centeynés d'anneés il ne sen fit point. Es difficultes donques qui surviennent journellement a qui se pourroit on mieux adresser, de qui pourroit on prendre loy plus asseureë regle plus certaine, que du chef general et du vicaire de Nostre Seigneur ?

Or tout cecy na pas eu lieu seulement en saint Pierre, mais en ses successeurs, car la cause demeurant , leffet demeure encore. L'Eglise a tousiours besoin dun confirmateur infallible auquel on puyse saddresser, dun fondement que les portes denfer et principalement lerreur ne puyse renverser et que son Pasteur ne puyse conduire a lerreur ses enfans. Les successeurs donques de saint Pierre ont tous ces mesmes privileges, qui ne suivent pas la personne mays la dignité et la charge publique.

*De Cons.
lib. II. c. VII.*

*Exod. XVIII.
v. 13. 19.
26.*

*Ex. XXXI.
v. 18.
c. XXXII.
v. 11. 15.
C. XXXIV. v. 5.*

Saint Bernard appelle le Pape un autre Moïse en autorité. Or combien grande fut l'autorité de Moïse il ni 'a personne qui l'ignore, car il sassit et jugea de tous les differens, qui estoyent parmi le peuple et de toutes les difficultes qui survenoyent au service de Dieu. Il constitua des juges pour des affaires de peu d'importance, mais les grands doutes estoyent reserves a sa connoissance. Si Dieu veut parler au peuple cest par sa bouche et par son entremise. Ainsy donques le supreme pasteur de l'Eglise nous est juge competent et suffisant en toutes nos plus grandes difficultes, autrement nous serions de pire condition que cest ancien peuple qui avoyt un tribunal auquel il pouvoit s'adresser pour la resolution de ses doutes specialement en matiere de religion. Que si quelqu'un veut respondre que Moïse nestoit pas prestre ni pasteur ecclesiastique, je le renvoyeray

a ce que j'en ay dict cy dessous, car ce seroit estre ennuyeux de foire ces repetitions.

Au Deuteronomie: *Facies quodcumque dixerint qui præsunt loco quem elegerit Dñs et docuerint te juxta legem ejus, sequerisque sententiam eorum, nec declinabis ad dextram nec ad sinistram. Qui autem superbierit nolens obedire sacerdotis imperio judicis sententia moriatur.* XVII. 10.

Que dira on icy? Il falloit subir le jugement du Souverain pontife, quon estoit obligé de suivre le jugement qui estoit joute la loy non lautre. Ouy, mays en cela il failloit suivre la sentence du prestre, autrement si on ne leut pas suivie ains examineë ceust esté pour neant quon fut allé a luy et la difficile et ambiguë neust jamais este resolue parmi les opiniastres. Donc il est dict simplement *qui autem superbierit nolens obedire sacerdotis imperio, judicis sententia moriatur.*

н. ѝ. 7.

Et en Malachie : *Labia sacerdotis custodient scientiam et legem requirent ex ore ejus*, dont il sensuit que chacun ne pouvoit pas se resoudre es poins de la religion ni produire la loy a sa fantaisie mais selon la proposition du Pontife. Que si Dieu a eu une si grande prouvoiance a la religion et tranquillite de conscience des Juifs que de leur establir un juge souverain a la sentence duquel ils devoient acquiescer, il ne faut pas douter quil ne nous ayt prouveu au xrianisme dun pasteur qui ait ceste mesme autorité pour nous lever les doutes et scrupules qui pourroyent survenir sur les declarations des escritures.

Ex. xxviii.

ÿ. 30.

Que si le grand prestre portoit le rational du jugement en la poitrine, ou estoyt *Urim* et *Thummim*, doctrine et verité, comme interpretent les uns, ou les illuminations et perfections comme disent les autres, qui nest presque quune mesme chose, puysque la per-

fection consiste en verite, et la doctrine nest qu'illumination, penserons nous que le grand prestre de la loy nouvelle nen ayt pas encores les effects. A la verite tout ce qui fut concede de bon a lancienne Eglise et a la chambriere Agar, aura este donne en beaucoup meilleure façon a Sara et a lespouse. Nostre grand prestre donques a encore le *Urim* et *Thummim* en sa poitrine.





PAR L'ORDRE AVEC LEQUEL LES EVANGELISTES
NOMMENT LES APOSTRES

CEST chose bien digne de consideration en ce fait que jamais les Evangelistes ne nomment ou tous les apostres ou une partie diceux ensemble quils ne mettent tousiours saint Pierre au haut bout, tousiours en teste de la troupe. Ce quon ne scauroit penser estre fait a cas fortuit, car cest une observation perpetuelle entre les Evangelistes, et ce ne sont pas quatre ou cinq fois quils sont nommes ainsy ensemble mais tres souvent et dailleurs es autres apostres ils nobservent point dordre.

Duodecim Apostolorum nomina hæc sunt,
Cap. x. dict saint Mathieu. Primus Simon qui dici-

tur Petrus et Andreas frater ejus, Jacobus Zebedæus et Joannes frater ejus, Philippus et Bartolomæus, Thomas et Mathæus publicanus, Jacobus Alpei et Thaddeus, Simon Cananeus et Judas Iscariotes. Il nomme saint André le second, et saint Marc le nomme le 4^e; et pour mieux montrer qui nimporte, saint Luc qui la mis en un lieu le 2^d, le met en l'autre le 4^e; saint Mathieu met saint Jean le 4^e, saint Marc le met le 3^e; saint Luc en un lieu de 4^e, en un autre le 2^d.

Marc. III.

Saint Mathieu met saint Jacques le 3^e saint Marc le met 2^d. Bref il ni a que saint Philippe, saint Jacques Alpei et Judas qui ne soient tantost plus haut, tantost plus bas.

Quand les Evangelistes nomment tous les apostres ensemble ailleurs, il ni a du tout point dobservation, sinon en saint Pierre qui va devant partout. Or sus imaginons que nous voyons es rues es champs es assemblees

ce que nous lisons es evangiles, et devray il est encor plus certain que si nous lavions veu, quand nous' verrions partout saint Pierre le premier et tout le reste pesle mesle, ne jugerions nous pas que les autres sont egaux et compagnons et saint Pierre le chef et cappitaine ?

Mays outre cela, bien souvent quand les Evangelistes parlent de la compagnie apostolique, ils ne nomment que Pierre et mettent les autres en compte paraccessoire et suite.

Marc. 1.

Luc. VIII.

Luc. IX.

v. 32.

Prosecutus est eum Simon et qui cum illo erant. Dixit Petrus et qui cum illo erant. Petrus vero et qui cum illo erant gravati erant somno. Vous savez bien que nommer une personne et mettre les autres en un bloc avec luy, cest le rendre le plus apparent, et les autres ses inferieurs.

Bien souvent encore on le nomme a part des autres, comme l'ange : *Dicite discipulis*

Marc. XVI.

ejus et Petro. — Stans autem Petrus cum undecim. — Dixerunt ad Petrum et ad reliquos Apostolos. — Respondens autem Petrus et Apostoli dixerunt : Numquid non habemus potestatem sorores mulieres circumducendi sicut cæteri Apostoli et fratres Domini et Cephas ?

Act. II.

Act. V.

Quest ceci a dire *Dicite discipulis ejus et Petro?* Pierre estoit il pas apostre? Ou il estoit moins ou plus que les autres ou il estoit egal. Jamais homme sil nest du tout desespere ne dira quil fut moins; sil est egal et va a pair des autres, pourquoy le met on a part? Sil na rien en luy de particulier, pourquoy ne dict on pas aussi bien *dicite discipulis ejus et Andræ* ou *Joanni*? Certes il faut que ce soit quelque particuliere qualite qui soit en luy plus quès autres et quil ne fut pas simple apostre, de maniere quayant dict *dicite discipulis, ou sicut cæteri discipuli*, on peut encor

demeurer en doute de saint Pierre comme plus qu'apostre et disciple. Seulement une fois en l'Escriture saint Pierre est nomme apres saint Jacques, *Jacobus, Cephas et Joannes dextras dederunt societatis*. Mays a la verite il y a trop d'occasion de douter si en l'original et anciennement saint Pierre estoit nomme le premier ou le second pour vouloir tirer aucune conclusion valable de ce seul lieu. Car saint Augustin, saint Ambroise, saint Hierosme tant au commentaire qu'au texte ont escrit Pierre, Jacques, Jean, ce qu'ils neussent jamais fait s'ils neussent trouve en leurs exemplaires ce mesme ordre. Autant en a fait saint Chrysostome au commentaire, ce qui montre la diversité des exemplaires, qui rend la conclusion de part et d'autre douteuse.

Mais quand bien ceux que nous avons maintenant seroyent originaires, on ne scau-

roit que deduyre de ce passage contre l'ordre de tant d'autres, car il se peut faire que saint Pol tient l'ordre du tems auquel il a reçu la main d'association, ou que sans samuser a l'ordre il ait escrit le premier qui luy revint.

Mays saint Mathieu nous montre clairement quel ordre il y avoit entre les Apostres cest a sçavoir quil y en avoit un premier, tout le reste egal sans second ni troysieme. *Primus*, dict-il, *Simon qui dicitur Petrus*. Il ne dict point *secundus Andreas, tertius Jacobus*, mays les va nommant simplement, pour nous faire connoistre que pourveu que saint Pierre fust premier, tout le reste estoit a mesme et qu'entr'eux il niavoit point de preseeance *Primus*, dit il, *Petrus et Andreas*, d'icy est tiré le nom de primaute. Car sil estoit *primus*, sa place estoit premiere, son rang premier, et ceste sienne qualité primaute.

On respond a cecy que si les evangelistes

ont nomme saint Pierre le premier ça este parce qu'il estoit le plus avance en aage entre les apostres ou pour quelques, privileges qui estoyent en luy. Mays quest cecy je vous prie, dire que saint Pierre fut le plus viel de la troupe, cest chercher a credit une excuse a l'opiniastrete. On voit les raysons toutes cleres en l'escriture, mays parce qu'on est resolu de maintenir le contrayre on en va chercher avec limagination ça et la. Pourquoi dict on que saint Pierre fut le plus viel puysque cest une pure fantasie qui na point de fondement en l'Escriture et est contraire aux anciens? Que ne dict on plus tost quil estoit celuy sur lequel Nostre Seigneur fondoit son Eglise auquel il avoit baille les clefs du royaume des cieux, qui estoit le confirmateur des freres, car tout cecy est de l'Escriture. Ce qu'on veut soustenir est soustenu, sil a fondement en l'Escriture ou non il nimporte. Et quand aux

Epiphani.
hær. LI.

autres privileges, quon me les cotte par ordre, on nen trouvera point de particulier de saint Pierre que ceux qui le rendent chef de l'Eglise.





DE QUELQUES AUTRES MARQUES
QUI SONT SEMEES ES ESCRITURES DE LA PRIMAUTE
DE SAINT PIERRE.

Si je voulois apporter icy tout ce que
jen trouve, je ferois aussi grande
ceste preuve que je veux faire toute
ceste partie. Il ne me cousteroit
guere, car cest excellent theologien Rob.
Belarmin me mettroit beaucoup de choses en
main. Mays surtout le docteur Nicolas Sander
a traité ce sujet si solidement et amplement
quil est mal ayse den dire rien quil nayt dict
et escrit en ses livres de la *Visible Monarchie*.
Jen presenteray quelques pierres.

Math. xvi.

v. 18.

ad Ti-

mot. iii.

v. 15.

Si l'Eglise est compareë a un bastiment,
comme elle cest son rocher et son fondement
ministerial en est saint Pierre.

Si vous la dites semblable a une famille, il ni a que Nostre Seigneur qui paie tribut comme chef de mayson et apres luy saint Pierre comme son lieutenant. *Math. xvii. ŷ. 26.*

Si a une nasselle, saint Pierre en est le patron, et en celle-la Nostre Seigneur enseigne. *Luc. v. ŷ. 3.*

Si a une pesche, saint Pierre y est le premier. Les vrays disciples de Nostre Seigneur ne peschent quavec luy. *Luc. v. ŷ. 10. Jo. xxi. ŷ. 3.*

Si aux rets et filets, cest saint Pierre qui les jette en mer, cest saint Pierre qui les tire. Les autres disciples y sont coadjuteurs. Cest saint Pierre qui les met a port et presente les poissons a Nostre Seigneur. *Math. xiii. ŷ. 47. Luc. v. ŷ. 5. 7. Jo. xxi. ŷ. 11.*

Dites vous quelle est semblable a une legation, saint Pierre en est le premier. *Math. x. ŷ. 2. 5.*

Dites vous que cest une fraternité, Saint Pierre y est le premier, le gouverneur et confirmateur des autres *Luc. xxii. ŷ. 32.*

Math. xvi.

ÿ. 19.

Aimez vous mieux que ce soit un royaume, saint Pierre en porte les clefs.

Jo. xxi.

ÿ. 15-17.

Voulez vous que ce soit un parc ou bercaïl de brebis et dagneaux, et saint Pierre en est le pasteur et berger général.

Jo. i. ÿ. 41.

Dites maintenant en conscience comme pouvoit Nostre Seigneur tesmoigner plus vivement son intention. Lopiniastrete ne voit goutte parmi tant de lumieres. Saint Andre vint le premier a la suite de Nostre Seigneur. Ce fut luy qui y amena son frere saint Pierre, et saint Pierre precede partout, que veut dire cela, sinon que lavantage que lun avoit au tems, lautre lavoit en dignite ?

Act. i. ÿ. 13.

Mays passons outre. Nostre Seigneur est il monte au ciel, toute la sainte Brigade apostolique se retire chez saint Pierre comme chez le commun pere de famille.

ÿ. 15-16.

Saint Pierre se leve entr'eux et parle le premier, enseigne linterpretation dune grave prophetie.

A le premier soin de la restauration et creuë du nombre apostolique, comme chef et colonel.

ÿ. 21.

Cest luy qui le premier proposa de faire un apostre qui nest pas un trait de petite authorité, car les apostres nont pas tous eu des successeurs et par la mort nont pas perdu leur dignite. Mays saint Pierre enseignant l'Eglise monstre et que Judas avoit perdu son apostolat et quil en faillait un autre a sa place contre lordinaire de ceste authorité qui continue es autres apres la mort, et de laquelle ils feront encore exercice au jour du jugement, lorsquils seront assis autour du juge jugeant les douze tribus d'Israel.

Mat. xix.

ÿ. 28.

Les apostres et disciples nont pas plustost receu le saint Esprit que saint Pierre comme chef de lembassade evangelique estant avec ses onze compagnons commence a proposer selon sa charge la sainte Nouvelle de salut

Act. ii. ÿ. 14.

ÿ. 8.

aux Juifs en Hierusalem. Cest le premier catechiste de l'Eglise et qui preche la penitence. Les autres sont avec luy et on les interroge tous, mays saint Pierre seul respond pour tous comme chef de tous.

Act. III.
ÿ. 6.

Sil faut mettre la main au tresor des miracles concede a l'Eglise quoyque saint Jean i soit et soit invoque, saint Pierre seul y met la main.

Act. v. ÿ. 3.

Faut il donner commencement a l'usage du glaive spirituel de l'Eglise pour chastier le mensonge, cest saint Pierre qui asseigne le premier coup sur Ananie et Saphire. De la vient la haine que tous les menteurs portent a son saint Siege, parce que, comme dict saint Gregoire, *Petrus mentientes verbo occidit.*

Lib. II. in
Ezech.
hom. XVIII.

Act. VIII.
ÿ. 20.

Cest le premier qui reconnoit l'erreur et refute l'heresie de Simon Magus. De la vient la hayne irreconciliable de tous les heretiques a son siege.

Cest le premier qui ressuscite les morts, *Act. ix.*
 quand il prie pour la devote Thabite. *v. 40.*

Est il tems de mettre la main a la mayson *Act. x. v. 9.*
 du paganisme cest saint Pierre a qui sen
 adresse la revelation comme au chef de tous
 les ouvriers et lœconome de la metairie.

Le bon capitaine italiën Cornelius est il *v. 5.*
 pret a recevoir la grace de lEvangile, on le
 renvoye a saint Pierre affin que par ses mains
 fut dedie et beny le gentilisme.

Cest le premier qui commande qu'on baptise *v. 48.*
 les payens.

Se trouve ton en un concile general saint *Act. xv.*
 Pierre comme president y ouvre la porte au
 jugement et a la definition et sa sentence *v. 7.*
 suyvie des autres, sa particuliere revelation y
 sert de loy.

Saint Paul confesse qu'il est venu expres *Ad Gal. i.*
 en Hierusalem voir saint Pierre et demeura *v. 18.*
 quinze jours pres de luy. Il y vict saint

Jacques, mais il n'estoit pas venu pour le voir ains seulement saint Pierre. Quest ce a dire cecy :

Que n'alloit il aussi bien pour voir le grand apostre et si signale saint Jacques que saint Pierre : Parce qu'on regarde les gens en teste et en face, et saint Pierre estoit le chef de tous les apostres.

.Act. xii.

v. 5.

Estant en prison, toute l'Eglise faict prieres continuelles pour luy.

Si cecy .nest pas estre le premier et le chef des Apostres, je confesse que les Apostres ne sont pas apostres, les Pasteurs pasteurs, ni les Docteurs docteurs. Car en quelles autres plus expresse paroles et marques pourroit on faire connoistre un pasteur, un docteur, un apostre que celles que le Saint Esprit a permis es escritures pour faire reconnoistre saint Pierre pour chef de l'Eglise ?



LE TESOIGNAGE DE L'EGLISE SUR CE FAICT.

POUR vray l'Ecriture suffit, mais considerons qui la force et viole. Si nous commencions a tirer consequence pour la primaute de saint Pierre, on pourroit croire que nous la forçons. Mais quoy, elle est tres claire en ce faict et a esté entendue de toute l'Eglise premiere en ce sens. Ceux la donques la forcent qui y apportent un sens nouveau, qui la tirent contre la nature de ses paroles et contre le sens de l'antiquite. Ce que sil est loysible a chacun l'Ecriture ne servira plus que de jouët aux cerveaux fantasques et opiniastres.

Que veut dire que l'Eglise ancienne na jamais tenu pour sieges patriarchaux sinon ceux

*Ep. LIII. ad
Anatolium.*

Can. vi.

Act. xvi.

de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche? On peut faire mille fantasies, mais il ni a point d'autre rayson que celle que produit saint Leon, parce que saint Pierre a fonde ces trois sieges ils ont este appellees et tenus pour patriarchaux comme tesmoignent le concile de Niceë et celuy de Calcedoyne ou on fait grande difference entre ces trois sieges et les autres. Que quand a celuy de Constantinople et de Hierusalem, qui lira ces conciles verra la difference en laquelle on les tient davec ces trois autres fondees par saint Pierre.

Non que le concile de Niceë parle du siege de Constantinople, car Constantinople nestoit encore rien en ce tems la, n'ayant este esleveë que par le grand Constantin qui la dedia et la nomma lan 25 de son empire. Mays le concile de Niceë traite du siege de Hierusalem et celuy de Calcedoine de celuy de Constantinople.

Par la preseeance et preeminence de ces trois sieges l'Eglise ancienne a assez tesmoigne quelle tenoit saint Pierre pour son chef, qui les avoit fondees, autrement que ne mettoit elle encor en semblable rang le siege d'Ephese fonde par saint Pol confirme et affermi par saint Jean, ou le siege de Jerusalem auquel saint Jacques avoit converse et preside.

Que tesmoignoit elle autre, quand es lettres publiques et patentes quils appelloyent anciennement formees, apres la premiere lettre du Pere, Fils et Saint Esprit, on y mettoit la premiere lettre de *Petrus*, sinon quapres Dieu tout puyssant qui est le roy absolu lauthorite du lieutenant est en grand pris vers ceux qui sont bons chretiens?

Quand au consentement des Peres sur ce faict, Sanderus a leve toute occasion a la posterite den douter. Je produiray seulement les

Atticus, in
fine concilii
Calcedonen-
sis.

noms avec lesquels les Pères l'ont appelé, qui manifeste assez leur créance.

Optat. Milevit. l'appelait *caput ecclesiarum*, lib. II. contra Parmen.

Lib. I. ad.

Jovin.

Hom. II. in

Math.

Ils l'ont appelé chef de l'Église, comme saint Hierosme et saint Chrysostome. — *Felix Ecclesiae fundamentum*, comme saint Hilaire. — *Et caeli janitorem, primum apostolorum*, comme saint Augustin après saint Mathieu. — *Apostolorum os et verticem*, comme le même saint Chrysostome (hom. 82. in Johann.) — *Curatorem fratrum et orbis terrarum* (idem, ibidem.) — *Ecclesiae pastorem et caput adamante firmissimum* (id. hom. 55. in Math.) — *Basim Ecclesiae* (Chrysost. hom. 4. in 66 Isaïæ.) — *Petram indelebilem, crepidinem immobilem, apostolum magnum, primum discipulorum, primum vocatum et primum obedientem* (id. hom. 9. de Pœnit.) — *Ecclesiae firmamentum, Chri-*

stianorum ducem et magistrum, spiritalis Israelis columnam, fluctantium gubernatorem, cælorum magistrum, Christi os, summum apostolorum verticem (idem, sermone in adorationem venerabilium Cathenarum et gladii sancti et apostolorum principis Petri.) — *Ecclesiæ principem* (idem, hom. in SS. Petr. et Paul. et Heliam.) — *Portum fidei, orbis terrarum magistrum, primum in apostolatus culmine* (Greg. hom. 18. in Ezech.) — *Christianorum primum pontificem* (Eusebius in Chronico, anni 44.) — *Magistrum militiæ Dei* (idem, lib. II. Hist. c. 14.) — *Cæteris prælatum discipulis* (Basil. serm. de Judicio Dei.) — *Orbi terrarum præpositum* (S. Chrysost. hom. 11. in Math.) — *Dominum Domus Domini et principem omnis possessionis ejus.* (S. Bernard epa 137. ad Eugenium.)

Qui osera sopperer a ceste société? Ils parlent ainsy, ils entendent ainsy l'Escriture.



PREMIÈRE
CONSTITUTION DOGMATIQUE
SUR
L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST
Publiée dans la quatrième session
DU TRÈS-SAINTE CONCILE ŒCUMÉNIQUE
DU VATICAN

~~~~~  
PIE, ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

*Avec l'approbation du saint Concile*

POUR EN PERPÉTUER LA MÉMOIRE  
~~~~~



LE Pasteur éternel et l'évêque de
Nos âmes, afin de rendre perpétuelle
l'œuvre salutaire de sa rédemption,
résolus d'édifier la sainte Eglise en

laquelle, comme dans la maison du Dieu vivant, tous les fidèles sont unis par le lien d'une même foi et d'une même charité. C'est pourquoi, avant qu'il ne fût glorifié, il pria son Père, non-seulement pour les Apôtres, mais aussi pour ceux qui par leur parole devaient croire en lui, afin que tous fussent un comme le Fils lui-même et le Père sont un (1). De même donc qu'il a envoyé les Apôtres qu'il s'était choisis dans le monde, comme lui-même avait été envoyé par son Père, de même il a voulu des Pasteurs et des Docteurs dans son Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Mais, pour que l'épiscopat fût mis à l'abri des divisions, pour que la multitude de tous les croyants fût conservée dans l'unité de foi et de communion par des prêtres unis entre eux, plaçant le bienheureux

(1) Voyez S. Jean, xvii, 1, 20 et suiv.

Pierre au-dessus des autres Apôtres, il a institué en lui le principe perpétuel et le fondement visible de cette double unité, afin que sur sa solidité fût bâti le temple éternel, et que sur la fermeté de sa foi s'élevât l'édifice sublime de l'Eglise qui doit être porté jusqu'au ciel (1). Et comme les portes de l'enfer s'élèvent de toutes parts, avec une haine chaque jours croissante, contre le fondement divinement établi de l'Eglise, afin de la renverser, si c'était possible, Nous jugeons, *sacro approbante Concilio*, qu'il est nécessaire, pour la sauvegarde, le salut et l'accroissement du troupeau catholique, de proposer pour être crue et tenue par tous les fidèles, conformément à l'ancienne et constante foi de l'Eglise universelle, la doctrine sur l'institu-

(1) S. Léon-le-Grand, serm. IV (al. III), chap. 2 : au jour de sa naissance.

tion, la perpétuité et la nature de la sainte primauté apostolique, dans laquelle consiste la force et la solidité de toute l'Eglise, et de proscrire, et de condamner les erreurs qui lui sont contraires, erreurs si préjudiciables au troupeau du Seigneur.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'INSTITUTION DE LA PRIMAUTÉ APOSTOLIQUE DANS
LA PERSONNE DU BIENHEUREUX PIERRE.

Nous enseignons donc et Nous déclarons, conformément aux témoignages de l'Evangile, que la primauté de juridiction sur toute l'Eglise de Dieu a été immédiatement et directement promise et conférée par Notre-Seigneur Jésus-Christ au bienheureux apôtre Pierre. C'est, en effet, au seul Simon à qui il avait dit : « Tu seras appelé Céphas (1) », après

(1) S. Jean, 1, 42.

qu'il eut fait cette confession : « Tu es le Christ, fils du Dieu vivant » ; c'est à Simon seul que le Seigneur a adressé ces paroles : « Tu es bienheureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'a révélé, mais mon Père, qui est aux cieux ; et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans le ciel (1). » C'est aussi au seul Simon-Pierre que Jésus, après sa résurrection, a conféré la juridiction de Pasteur suprême et de guide sur tout son troupeau, en lui disant : « Pais mes agneaux, pais mes brebis (2). » A cette doctrine si manifeste des saintes Ecri-

(1) S. Matth., xvi, 16-19.

(2) Joan., xxi, 15-17. •

tures, telle qu'elle a toujours été comprise par l'Eglise catholique, sont ouvertement contraires les opinions de ceux qui, renversant la forme de gouvernement établie dans son Eglise par le Christ Notre-Seigneur, nient que Pierre seul ait été investi par le Christ d'une véritable et propre primauté de juridiction au-dessus des autres Apôtres, soit séparés, soit tous réunis; ou qui affirment que cette même primauté n'a pas été immédiatement ou directement conférée au bienheureux Pierre, mais à l'Eglise, et que c'est par celle-ci qu'elle lui est transmise comme ministre de cette même Eglise.

Si donc quelqu'un dit que le bienheureux apôtre Pierre n'a pas été constitué par le Christ Notre-Seigneur le Prince des Apôtres et le Chef visible de toute l'Eglise militante; ou que le même Pierre n'a reçu directement et immédiatement du Christ Notre-Seigneur

qu'une primauté d'honneur, et non de véritable et propre juridiction ; qu'il soit anathème.

CHAPITRE II.

DE LA PÉPÉTUITÉ DE LA PRIMAUTÉ DE PIERRE DANS LES PONTIFES ROMAINS.

Il est nécessaire que ce que le Prince des Pasteurs et le Pasteur suprême des brebis, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a établi en la personne du bienheureux Pierre pour le salut perpétuel et le bien permanent de l'Eglise, subsiste constamment par lui aussi dans l'Eglise, qui, fondée sur la pierre, demeurera stable jusqu'à la fin des siècles. Il n'est douteux pour personne, loin de là, c'est un fait notoire dans tous les siècles que, jusqu'à notre temps et toujours, le saint et bienheureux Pierre, Prince et Chef des Apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Eglise catholique,

qui a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain, les clefs du royaume, vit, règne et juge en ses successeurs les évêques du Saint-Siège romain, établi par lui et consacré par son sang (1). C'est pourquoi, chacun des successeurs de Pierre dans cette Chaire possède, en vertu de l'institution de Jésus-Christ lui-même, la primauté de Pierre sur l'Eglise universelle. L'économie de la vérité demeure donc, et le bienheureux Pierre, gardant toujours la solidité de la pierre qu'il a reçue, n'a pas quitté la charge du gouvernement de l'Eglise (2). Pour cette raison, il a toujours été nécessaire que toute l'Eglise, c'est-à-dire l'universalité des fidèles, répandus en tous lieux, fût en union

(1) Concile d'Ephèse, act. III. — Saint Pierre-Chrysologue, ép. au prêtre Eutychès.

(2) S. Léon-le-Grand, serm. III (al. II), c. 3.

avec l'Église romaine, afin que, unis, comme les membres à leur chef, en ce Siège d'où émanent sur tous les droits de la vénérable communauté, ils ne formassent qu'un seul et même corps (1).

Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas par l'institution de Jésus-Christ ou de droit divin, que le bienheureux Pierre a des successeurs perpétuels dans la primauté sur toute l'Église; ou que le Pontife romain n'est pas le successeur du bienheureux Pierre dans la même primauté; qu'il soit anathème.

CHAPITRE III

DE LA NATURE ET DU CARACTÈRE DE LA PRIMAUTÉ DU PONTIFE ROMAIN.

C'est pourquoi, appuyés sur les témoignages manifestes des saintes Écritures et fermement

(1) S. Irénée. — Concile d'Aquilée. — Pie VI, Bref *Super soliditate*.

attachés aux décrets formels et certains tant de Nos prédécesseurs, les Pontifes romains, que des Conciles généraux, Nous renouvelons la définition du Concile œcuménique de Florence, en vertu de laquelle tous les fidèles du Christ sont obligés de croire que le Saint-Siège apostolique et le Pontife romain a la primauté sur le monde entier, que le même Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, le vrai Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de toute l'Eglise, le Père et Docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui a été confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ, en la personne du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est contenu dans les actes des Conciles œcuméniques et les saints canons.

Nous enseignons donc et Nous déclarons que l'Eglise romaine, par l'institution divine,

a la principauté de pouvoir ordinaire sur toutes les autres Eglises, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, vraiment épiscopal, est immédiat ; que les pasteurs et les fidèles, chacun et tous, quels que soient leur rite et leur rang, lui sont assujettis par le devoir de la subordination hiérarchique et d'une vraie obéissance, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers, de sorte que, gardant l'unité soit de communion, soit de profession d'une même foi avec le Pontife romain, l'Eglise du Christ est un seul troupeau sous un seul Pasteur suprême. Telle est la doctrine de la vérité catholique, dont nul ne peut dévier sans perdre la foi et le salut.

Mais loin que ce pouvoir du Souverain Pontife nuise à ce pouvoir ordinaire et im-

médiate de juridiction épiscopale, par lequel les évêques qui, établis par le Saint-Esprit, ont succédé aux Apôtres (1), paissent et régissent, comme vrais pasteurs, chacun le troupeau particulier confié à sa garde, ce dernier pouvoir est proclamé, confirmé et corroboré par le suprême et universel Pasteur, selon la parole de saint Grégoire-le-Grand : « Mon honneur est l'honneur de l'Eglise universelle. Mon honneur est la force solide de mes frères. Je suis vraiment honoré, lorsque l'honneur dû à chacun ne lui est pas refusé (2). »

De ce pouvoir suprême du Pontife romain de gouverner l'Eglise universelle, résulte pour lui le droit de communiquer librement dans l'exercice de sa charge avec les pasteurs et les

(1) Concile de Trente.

(2) S. Grégoire, ép. XXX.

troupeaux de toute l'Église, afin qu'ils puissent être instruits et dirigés par lui dans la voie du salut. C'est pourquoi Nous condamnons et réprouvons les maximes de ceux qui disent que cette communication du Chef suprême avec les pasteurs et les troupeaux peut être légitimement empêchée, ou qui la font dépendre du pouvoir séculier, prétendant que les choses établies par le Siège apostolique ou en vertu de son autorité n'ont de force et d'autorité que si elles sont confirmées par l'agrément de la puissance séculière.

Et comme le Pontife romain, par le droit divin de la primauté apostolique, est préposé à l'Église universelle, Nous enseignons de même et Nous déclarons qu'il est le juge suprême des fidèles (1) et qu'on peut recourir à son jugement dans toutes les causes qui sont

(1) Pie VI, Bref *Super soliditate*.

de la compétence ecclésiastique (1); qu'au contraire, le jugement du Siège apostolique, au-dessus duquel n'y a point d'autorité, ne peut être réformé par personne, et qu'il n'est permis à personne de juger son jugement (2). Ceux-là donc dévient du droit chemin de la vérité, qui affirment qu'il est permis d'appeler des jugements des Souverains Pontifes au Concile œcuménique, comme à une autorité supérieure au Pontife romain.

Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que la charge d'inspection et de direction, et non le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouverne-

(1) Second Concile œcuménique de Lyon.

(2) Lettre de Nicolas I^{er} à l'empereur Michel.

ment de l'Eglise répandue dans tout l'univers ; ou qu'il a seulement la principale part et non toute la plénitude de ce pouvoir suprême ; ou que ce pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat soit sur toutes les Eglises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux ; qu'il soit anathème.

CHAPITRE IV.

DU MINISTÈRE INFALLIBLE DU SOUVERAIN PONTIFE.

Ce Saint-Siège a toujours tenu, l'usage permanent de l'Eglise le prouve, et les Conciles œcuméniques eux-mêmes, ceux-là surtout où l'Orient se réunissait à l'Occident dans l'union de la foi et de la charité, ont déclaré que le pouvoir suprême du Magistère est compris dans la primauté apostolique que

le Pontife romain possède sur l'Eglise universelle en sa qualité de successeur de Pierre, prince des Apôtres. C'est ainsi que les Pères du quatrième Concile de Constantinople, marchant sur les traces de leurs prédécesseurs, ont émis cette solennelle profession de foi : « Le salut est avant tout de garder la règle de la vraie foi. Et comme la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ disant : Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise (1), ne peut être vaine, elle a été vérifiée par les faits ; car, dans le Siège apostolique, la religion a toujours été conservée immaculée et la saine doctrine toujours enseignée. Désirant donc ne nous séparer en rien de sa foi et de sa doctrine, nous espérons mériter d'être dans l'unique communion que préche le Siège apostolique, en qui se trouve l'entière et vraie

(1) S. Matth., xvi, 18.

solidité de la religion chrétienne (1). » Avec l'approbation du deuxième Concile de Lyon, les Grecs ont professé : « Que la sainte Eglise romaine a la souveraine et pleine primauté et principauté sur l'Eglise catholique universelle, principauté qu'elle reconnaît en toute vérité et humilité avoir reçue, avec la plénitude de la puissance, du Seigneur lui-même, dans la personne du bienheureux Pierre, prince ou chef des Apôtres, dont le Pontife romain est le successeur : et, de même qu'elle est tenue plus que toutes les autres de défendre la vérité de la foi, de même, lorsque s'élèvent des questions relativement à la foi, ces questions doivent être définies par son jugement. » Enfin, le Concile de Florence a défini : Que « le Pontife romain est le vrai

(1) De la formule du pape saint Hormisdas, telle qu'elle a été proposée par Adrien II et souscrite par les Pères du huitième Concile œcuménique, quatrième de Constantinople.

Vicaire du Christ, la tête de l'Eglise et le père et le docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui, dans la personne du bienheureux Pierre, a été remis, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, le plein pouvoir de paître, de conduire et de gouverner l'Eglise universelle. »

Pour remplir les devoirs de cette charge pastorale, Nos prédécesseurs ont toujours ardemment travaillé à propager la doctrine salutaire du Christ parmi tous les peuples de la terre, et ont veillé avec une égale sollicitude à la conserver pure et sans altération partout où elle a été reçue. C'est pourquoi les évêques de tout l'univers, tantôt dispersés, tantôt assemblés en Synodes, suivant la longue coutume des Eglises (1) et la forme de l'antique règle (2), ont toujours eu soin de signaler à

(1) S. Cyrille d'Alexandrie au pape S. Célestin.

(2) S. Innocent I^{er} aux Conciles de Carthage et de Mitylène.

ce Siège apostolique les dangers qui se présentaient, surtout dans les choses de foi, afin que les dommages portés à la foi trouvassent leur souverain remède là où la foi ne peut éprouver de défaillance (1). De leur côté, les Pontifes romains, selon que le leur conseillait la condition des temps et des choses, tantôt en convoquant des Conciles œcuméniques, tantôt en consultant l'Église dispersée dans l'univers, tantôt par des Synodes particuliers, tantôt par d'autres moyens que la Providence leur fournissait, ont défini qu'il fallait tenir tout ce que, avec l'aide de Dieu, ils avaient reconnu conforme aux saintes Écritures et aux traditions apostoliques. Le Saint-Esprit n'a pas, en effet, été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils publiassent, d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais pour

(1) Voyez S. Bernard, épître cxc.

que, avec son assistance, ils gardassent saintement et exposassent fidèlement les révélations transmises par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. Tous les vénérables Pères ont embrassé, et tous les saints Docteurs orthodoxes ont vénéré et suivi leur doctrine apostolique, sachant parfaitement que ce Siège de Pierre reste toujours exempt de toute erreur, selon cette divine promesse du Seigneur notre Sauveur, faite au Prince de ses Disciples : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; et toi, lorsque tu seras converti, confirme tes frères. »

Ce don de la vérité et de la foi qui ne faillit pas a donc été divinement accordé à Pierre et à ses successeurs dans cette Chaire, afin qu'ils s'acquittassent de leur charge éminente pour le salut de tous ; afin que tout le troupeau du Christ, éloigné par eux du pâturage empoisonné de l'erreur, fût nourri de la céleste

doctrine ; afin que, toute cause de schisme étant enlevée, l'Église fût conservée tout entière dans l'unité, et qu'appuyée sur son fondement, elle se maintînt inébranlable contre les portes de l'enfer. Or, à cette époque, où l'on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, et où l'on trouve tant d'hommes qui cherchent à rabaisser son autorité, Nous pensons qu'il est tout-à-fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le Fils unique de Dieu a daigné joindre au suprême office pastoral.

C'est pourquoi, Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, Nous enseignons et définissons, *sacro approbante Concilio*, que c'est un dogme divinement révélé : Que le Pontife romain, lors-

qu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infailibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire Notre définition, qu'il soit anathème.

Donné à Rome, dans la session publique solennellement tenue dans la basilique Vati-

cane, l'an de l'Incarnation de N.-S. J.-C.,
1870, et le vingt-quatrième jour d'avril, et de
Notre Pontificat, l'an vingt-cinquième.

Ita est.

† JOSEPH,
Evêque de St-Hippolyte,
Secrétaire du Concile du Vatican.



